Lire en dernière page

EN ITALIE: LA DERNIÈRE CHANCE

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 62 — Mardi 17 mars 1970

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, téi. réd (039) 3 10 88 tél. adm. et publ (039) 3 10 87 CCP 23 313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMERO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Nouvelle réglementation concernant la main-d'œuvre étrangère

Le plafonnement global remplace le plafonnement par entreprise

Le Conseil fédéral a décidé lundi de bloquer les entrées de travailleurs étrangers dès le 20 mars 1970. Le plafonnement par entreprise est aboli. Une limitation globale lui est substituée pour l'ensemble du pays.

Dans le système actuel, les entreprises avaient droit à un certain nombre de travailleurs étrangers et pouvaient remplacer automatiquement les travailleurs qui les quittaient avant d'avoir séjourné cinq ans en Suisse. Ces effectifs fixes par entreprise sont désormais abandonnés. A leur place est institué un contingent national, calculé en fonction du but de stabilisation visé, dont la répartition sera confiée aux cantons et à la Confédération conformément à un barème déterminé.

Selon les expériences faites, environ 75 000 à 80 000 ouvriers étrangers quittent la Suisse chaque année. Un contingent de 40 000 travailleurs étrangers est dorénavant attribué aux cantons et à la Confédération, mais il ne sera, pour le moment, libéré que pour moitié. Cette méthode permettra d'atteindre avec certitude la stabilisation des effectifs. La police fédérale des étrangers surveillera l'application de la nouvelle réglementation au moyen d'un nouveau contrôle centralisé.

Pour que l'abandon des contingents par entreprise ne provoque pas, à l'intérieur de notre pays, de trop gros reflux d'ouvriers étrangers vers de nouvelles places de travail, leur libre circulation sera restreinte.

La réglementation en vigueur pour les travailleurs saisonniers est maintenue. Leur effectif maximum reste fixé à 152 000. Comme par le passé, les frontaliers ne sont pas soumis aux mesures de restriction.

Sur les 40 000 travailleurs étrangers, le contingent fédéral s'élève à 3000 et celui des cantons à 37 000. Entre les cantons, la distribution s'opérera selon un barème qui avantage légèrement les cantons à faible capacité financière et les cantons à capacité moyenne plus spécialement exposés aux risques d'un exode de travailleurs. Il se produira ainsi une compensation tenant compte, au moins en partie, des vœux exprimés par les cantons à économie moins développée.

Les nouvelles mesures, contrairement à la réglementation actuelle, touchent également les administrations publiques, à l'exception des universités, des écoles et des instituts de recherches.

Comme précédemment, l'agriculture et la sylviculture, où la main-d'œuvre étrangère a de toute manière fortement diminué, sont exclues de leur application. Il en est de même des services de santé (hôpitaux, médecins, dentistes), des asiles et établissements similaires, ainsi que du service de maison.

Notons que l'industrie privée et les cantons alémaniques étaient opposés au plafonnement global, tandis que les cantons romands s'y étaient montrés plutôt favorables.

A PROPOS...

Vous cherchez du travail? Et vous trouvez que les places proposées dans la Feuille des Avis officiels **sont maigrement rétribuées? Alors n'hésitez pas, lisez mon propos!**

De mon côté, je lisais dans le Monde **les propositions suivantes: « Juristes. Un groupe industriel français à vocation internationale...» J'y songe: peut-être ne vous sentez-vous pas de vocation internationale... peut-être même ne savez-vous pas bien ce que c'est qu'une vocation internationale... Patience! Sur ce point, la suite de l'annonce donne toute la lumière désirable! « Un groupe industriel français à vocation internationale (chiffre d'affaires de l'ordre d'un milliard de francs), employant plus de 10 000 personnes recherche, pour le service juridique de son siège à Paris, deux juristes: droit des affaires — 60 000 fr. »**

Soixante mille francs... Vous trouvez peu? C'est un début, probablement. Malgré tout, vous trouvez peu? Bien, bien, mettons que je n'ai rien dit. Voici une autre place de « Project Engineer » à 90 000 fr. Gentil, ça? « La filiale française d'un groupe international mondialement connu dans l'industrie alimentaire... » Faut les nourrir, ces petits Biafrais! 90 000 fr., ce n'est pas le Pérou, mais vous aurez la satisfaction de collaborer à une bonne œuvre, dans le genre « aide au tiers monde » — plus de 3 milliards de dollars qu'ils investissent en Amérique du Sud, les USA! (il est vrai que ça leur rapporte 11 milliards, si l'on en croit Mgr Carera) — tout en mangeant à votre faim. Dans l'industrie alimentaire, c'est bien le moins!

Jeanlouis CORNUZ

AU CONSEIL NATIONAL: PROBLÈMES DE PRESSE

En ouvrant la séance, lundi, le président du Conseil national a rendu hommage à la mémoire de M. Rudolf Ott, député démocrate zurichois, décédé dimanche dans sa 70e année. L'assistance a observé une minute de silence.

Le conseil a ensuite accordé la garantie fédérale à une série de Constitutions cantonales revisées, notamment celle du Tessin (introduction du suffrage féminin).

On reprend ensuite, sur quelques points de détail, la loi sur la résiliation de bail. Rappelons que la décision essentielle a été prise en début de session : le Conseil national estime qu'une résiliation de bail peut être annulée. Le Conseil des Etats, qui n'admet qu'une prolongation de bail, devra donc de nouveau se prononcer.

Retenons simplement, de cette longue discussion, que l'on se demande quand les nouvelles dispositions entreront en vigueur : la navette sera-t-elle terminée le 15 décembre, lorsque sera supprimée la surveillance des loyers ?...

La construction d'un centre d'accueil pour rapatriés et réfugiés à Altstätten (SG) est ensuite approuvée et un crédit de trois millions de francs à cet effet est voté à l'unanimité.

Le conseiller fédéral von Moos accepte ensuite sous forme de postulat une motion de M. Déonna (lib., GE) sur les ventes par acomptes.

Dans une interpellation, M. Freymond (rad., VD) demande quelles mesures ont été prises ou vont être prises pour empêcher la formation de monopoles de presse en Suisse. Le projet de distribuer à tous les ménages de Suisse romande un périodique gratuit a été abandonné, mais le danger des concentrations, mentionné dans le rapport de la Commission des cartels, subsiste. L'Etat doit veiller à ce que les règles de concurrence ne soient pas violées.

M. von Moos déclara notamment à ce sujet qu'il appartient, en premier lieu aux milieux intéressés de prendre les mesures qui s'imposent par exemple en procédant à des regroupements de journaux de même tendance.

L'article 55 de la Constitution, poursuit M. von Moos, ne permet pas à la Confédération d'intervenir directement. Mais elle peut le faire notamment par le biais de la loi sur les cartels. On va aussi étudier la possibilité d'accorder certains avantages à la presse politique. Mais une mesure immédiate n'est pas envisagée.

SUISSE ET ONU

L'Association suisse de politique étrangère s'est déclarée à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, au cours de sa deuxième assemblée ordinaire des membres, qui s'est déroulée lundi après midi à Berne. Une résolution a été acceptée dans laquelle l'association constate notamment que le maintien de la neutralité suisse permanente est à assurer d'une façon appropriée et qu'une décision des Chambres fédérales sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU devrait être soumise à la votation du peuple et des cantons. L'association a en outre nommé président d'honneur, l'ancien conseiller fédéral W. Spühler.

ASSASSINAT POLITIQUE A CHYPRE

Une semaine après l'attentat manqué contre M. Makarios, ex-ministre cypriote de l'Intérieur et de la Défense, M. Polycarpos Georgadjis (notre photo: avec sa famille) a été assassiné dans la nuit de dimanche à lundi. Cet assassinat a fait monter d'un degré encore la tension qui s'était considérablement accrue sur l'île ces derniers temps.

DERNIÈRE PAGE

La Suisse ferme son consulat en Rhodésie

A la suite de la proclamation de la République de Rhodésie, qu'il n'a pas reconnue, le Conseil fédéral a décidé lundi de fermer le Consulat de Suisse à Salisbury. Le Consulat général de Suisse à Johannesburg a été chargé de veiller sur les intérêts des citoyens suisses domiciliés en Rhodésie. Les observateurs à Salisbury considèrent que la décision du Gouvernement suisse, en raison de sa neutralité traditionnelle, revêt une signification plus profonde que celle des Etats-Unis ou des autres puissances occidentales qui ont décidé au cours de ces derniers jours le retrait de leur représentation diplomatique en Rhodésie.

TERRIBLE ACCIDENT À MUNSIGEN : DEUX MORTS. — Un grave accident de la circulation s'est produit lundi après midi, vers 16 h., à Munsingen (BE). Deux personnes ont été tuées : M. et Mme Hans Hess, de Muri, près de Berne. Alors qu'elle avait parqué devant un tea-room, une automobiliste voulut partir avec sa voiture en direction de Thoune. Un camion avec remorque, que la conductrice prétend ne pas avoir vu, voulut éviter le véhicule quittant le bord de la chaussée. Il a été déporté sur la gauche ; la remorque lui enfonça un des côtés, après quoi il fit encore un tour de près de 180 degrés. Le couple de Muri entra alors de plein fouet dans le camion, qui avait auparavant écrasé la voiture de la première conductrice. Le véhicule de cette dernière fut encore projeté contre un autre, qui s'écrasa contre un pilier.

Berne: Coup d'envoi de l'Année européenne de la nature

1970 a été déclarée année européenne de la nature et c'est à Berne, pour la Suisse, que s'est tenue lundi la séance inaugurale placée sous le patronage de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Tour à tour, le président de cette association, M. W. A. Plattner, le président de la Confédération, H.-P. Tschudi, et le chef de la division de l'environnement et des ressources naturelles du Conseil de l'Europe, M. J.-P. Ribaud, ont insisté sur la gravité du danger que la pollution représente pour l'homme et sur l'urgence des mesures à prendre à tous les échelons pour sauvegarder les biens naturels.

Une solution pour mettre fin à la hausse des terres agricoles ?

UNE INITIATIVE «RÉVOLUTIONNAIRE»

Le manque de coordination et d'harmonisation qui règne dans le domaine de la construction ainsi que la spéculation ont amené dans notre pays un galvaudage des terres agricoles. A son tour, ce galvaudage a provoqué une hausse des prix de ces terres à un niveau qui est sans rapport avec leur rendement agricole et qui empêche toute solution raisonnable du problème de l'agriculture helvétique.

Comme l'explique très bien une information de l'ATS, il se produit, en effet, le phénomène suivant : certains paysans vendent très cher leur domaine près d'une ville et se réinstallent dans l'arrière-pays en dépensant sans compter pour acheter les terres qui leur conviennent. Ce faisant, ils provoquent une hausse du prix du sol dans leur nouvelle commune et, de proche en proche dans tout le pays. D'autre part, la demande de terrains pour bâtir des maisons de vacances un peu partout accélère cette hausse.

Dans un seul cas, le prix surfait peut être favorable à l'agriculteur : celui-ci peut vendre très cher une parcelle de faible valeur agricole, mais bien placée pour la construction sans diminuer sensiblement ses surfaces productives. Il pourra alors améliorer sa situation financière et s'équiper.

Devant cette situation, et en faisant abstraction des quelques bénéficiaires que nous venons de citer, un groupe d'agriculteurs vaudois s'est réuni sous le nom d'Association vaudoise pour une zone agricole prospère. Avec la collaboration de juristes, d'économistes et d'ingénieurs agronomes, ils sont arrivés à la conclusion qu'il fallait soustraire le territoire rural au circuit spéculatif et y ramener le prix des terres à leur valeur agricole, en créant une zone agricole interdite à la construction. Techniquement toutefois cette solution présente de nombreuses difficultés. Il s'agit, en effet, notamment de trouver le moyen de ramener et de maintenir le prix des terres à leur valeur agricole et de les mettre à disposition de ceux qui en ont besoin. Comment y arriver? L'association prévoit une péréquation financière entre propriétaire avantagés et défavorisés, qui permettra de rétablir l'équité entre eux et d'indemniser ceux dont les terrains sont dévalués.

Si elle était admise, cette indemnité de péréquation se traduirait ainsi dans les faits : tout paysan vendant très cher un terrain en zone à bâtir, ne toucherait qu'une partie de la somme, l'autre partie étant versée à un fonds de péréquation et répartie entre des exploitants situés en zone agricole, notamment pour favoriser leur désendettement. Le cadastre des valeurs agricoles du sol vaudois servirait de base à l'application de la péréquation et à l'aménagement rural. Il suffirait donc au canton de Vaud de compléter la loi sur les constructions et sur l'aménagement du territoire, par un chapitre précisant les conditions de réalisation de la péréquation et chargeant une fondation d'aménagement rural de l'exécution pratique de la loi.

A première vue, les idées de l'Association vaudoise pour une zone agricole prospère semblent dignes de la plus grande attention et, dans le contexte helvétique, nous comprenons que certains aient pu les taxer de révolutionnaires, même si le mot nous paraît un peu fort. Quoi qu'il en soit la qualité des orateurs qui ont exposé

(Suite en dernière page)

OFFRES D'EMPLOI

Par suite de démission de la titulaire, la Fondation de l'œuvre de la Maison des jeunes met au concours le poste de

DIRECTRICE

de la Maison pour jeunes filles, à La Chaux-de-Fonds

La préférence sera donnée à la candidate possédant et pouvant justifier:

— du sens des responsabilités;
— des aptitudes nécessaires à la direction du personnel;
— de qualités éducatives et morales;
— des facultés d'établir de bons contacts avec les jeunes filles pensionnaires de l'institution;
— d'une certaine expérience des problèmes administratifs et hôteliers.

Entrée en fonctions: à convenir.

Les postulations manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie, de copies de certificats et de références doivent être adressées jusqu'au 4 avril 1970 au président du Comité de direction de la Fondation de l'œuvre de la Maison des jeunes, M. R. Schläppy, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, Château, 2001 Neuchâtel.

Le cahier des charges et les conditions d'engagement peuvent être obtenus auprès du secrétariat aux maisons d'enfants, Département des finances, Château, 2001 Neuchâtel (tél. 038/5 68 01, int. 408).

Entrepôt régional Coop
Rue du Commerce 100
à La Chaux-de-Fonds

cherche

boulanger
magasinier
manœuvre combustibles

et

chauffeur poids lourds

Entrée tout de suite ou pour date à convenir.

Faire offres au bureau du personnel ou prendre rendez-vous par téléphone (039 / 3 51 51).

CFF

La gare de La Chaux-de-Fonds cherche

OUVRIERS

pour différents services. Bons salaires, indemnités diverses, caisse de retraite et facilités de transport. Possibilité de nomination à poste fixe.

Conditions : être citoyen suisse, âgé de 18 à 34 ans, avoir une bonne santé, une bonne vue et un sens normal des couleurs.

Adresser le coupon ci-dessous au chef de gare de La Chaux-de-Fonds.

Je m'intéresse à un poste d'ouvrier en gare de La Chaux-de-Fonds.

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

Né le _____ Célibataire/marié

(Biffer ce qui ne convient pas.)

Théâtre de La Chaux-de-Fonds

DIMANCHE 22 MARS, A 20 H. 30

LES GALAS KARSENTY-HERBERT

présentent tous les créateurs de la pièce à Paris...

PAUL GUERS
JEAN DESCHAMPS
Bernard Ristroph - Gilles Raab
Patrick Jeantet - Michel Mesnier
Bernard Jeantet

jouent

LA VILLE DONT LE PRINCE EST UN ENFANT

d'Henry de Montherlant, de l'Académie française
Mise en scène: Jean Meyer

Location: Tabatière du Théâtre, dès le mardi 17 mars pour les Amis du Théâtre et dès le mercredi 18 mars pour le public. Tél. 2 88 44.

AMIS DU THÉATRE!
le bon N° 12 est valable !

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

MISE AU CONCOURS

Un poste de

secrétaire adjoint

au Service cantonal de l'assurance maladie

est mis au concours.

Obligations: celles prévues par la législation.
Traitement: classes 9 ou 8.
Entrée en fonctions: à convenir.
Les offres de service (lettres manuscrites), accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées à l'Office du personnel de l'administration cantonale, Château de Neuchâtel, jusqu'au 25 mars 1970.

VILLE DU LOCLE

Vaccinations et revaccinations contre la diphtérie et le tétanos

Les vaccinations officielles auront lieu au collège des Jeanneret, rez-de-chaussée ouest:

Mardi 31 mars, à 15 h., 1re piqûre
Mardi 21 avril, à 15 h., 2e piqûre

Les inscriptions seront prises au préalable au bureau N° 13, Hôtel de Ville, où tous renseignements peuvent être demandés.

Dernier délai: mardi 24 mars 1970

Coût: Fr. 4.—, à payer au moment de l'inscription.

Tous les enfants doivent être vaccinés contre la diphtérie dès le 4e mois et dans le courant de la 1re année de vie, puis revaccinés **5 ans au moins après la 1re vaccination.** Les enfants doivent présenter un certificat de vaccination lors de leur entrée à l'école, ou une attestation qu'ils ont été atteints de cette maladie.

Prière de remettre le certificat de vaccination au moment de l'inscription.

Les médecins vaccineront à titre privé à leur domicile.

COMMISSION DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Méroz «pierres» s.a.

MANUFACTURE DE PIERRES D'HORLOGERIE
Avenue Léopold-Robert 105
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

engagerait

PERSONNEL FÉMININ

de nationalité suisse, frontalières ou étrangères hors plafonnement ou en possession du permis C, pour différents travaux propres et soignés.

Les personnes n'ayant jamais travaillé dans la partie seront mises au courant.

Prière d'adresser offres ou de se présenter à nos bureaux, entre 16 h. et 17 h. 30.

Lecteurs, favorisez les annonceurs de notre journal

LIGUE CONTRE LA TUBERCULOSE DU DISTRICT DU LOCLE

Assemblée générale ordinaire

le mardi 24 mars 1970, à 20 h. 15 précises, à la Salle du musée (foyer)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal.
2. Rapport du président.
3. Rapport du médecin du Dispensaire antituberculeux.
4. Rapport du caissier et des vérificateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

L'assemblée sera suivie d'une causerie de M. Robert PORRET: « Echos de la lutte antituberculeuse en Afrique ». Diapositives. LE COMITÉ

PIANO

A VENDRE au plus vite, très bas prix, de toute confiance, piano brun en bon état de de marche. Téléphone (039) 2 75 68.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente, échange — Librairie, place du Marché, tél 2 33 72.

ARTICLES HYGIÉNIQUES

Marques: Victorix, dz. 8 fr.; Durex, dz. 7 fr.; Silvertex, dz. 5 fr. Expédition rapide et discrète contre remboursement ou paiement au CCP 80 - 433 96.
E. SCHNEIDER, case post. 121, 8024 Zurich.

En cas de décès, adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6 • Tél. jour et nuit 2 44 71
Articles mortuaires Cercueils
Transports auto Prix modérés

PISCINE ET PLAGE DE MONRUZ

La Direction des travaux publics de la ville de Neuchâtel engagerait pour la saison d'été

DEUX GARDES - BAINS

Combiné avec d'autres attributions, ce poste pourrait être permanent.

Les candidats sachant bien nager sont priés de faire leurs offres par écrit à la Direction des travaux publics de la ville de Neuchâtel, Hôtel communal, 2001 Neuchâtel.

ZENITH LE CASTEL
dès Fr. 265.—
50 modèles en stock

von Gunten
Léopold-Robert 23
Tél. (039) 2 38 03
LA CHAUX-DE-FONDS

Lutte contre la faim

Aide suisse à l'étranger
CCP 10-1533

FEU 18

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

16 mars 1970

Promesses de mariage

Bassanoff Marcel, représentant, et Biette Suzanne-Marie-Thérèse.

Panizza Nicola-Fernando, ouvrier, et Loriol Christianne-Marianne-Yvette.

Aubonney Bernard, aide-monteur, et Mojon Marie-Berthe.

Marchese Ottavio-Francesco, tourneur, et Moscatello Giulia.

Perret-Gentil Jacques-Henri, commerçant, et Hurler Heidi.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

16 mars 1970

Décès

Aellen Fritz-Albert, né le 12 décembre 1901, agriculteur, célibataire.

Bucher Emile-Aimé, né le 21 mai 1892, ouvrier de fabrique retraité, époux de Marie-Madeleine-Scholastique née Comba.

MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT

Une place de

JARDINIER COMMUNAL

est mise au concours.

Entrée en fonction: dès que possible.
Limite d'âge: 40 ans.
Salaire: selon l'échelle des traitements et le système d'allocations en vigueur.
Participation à la caisse de retraite et à l'assurance maladie et accidents des employés communaux.
Le cahier des charges peut être consulté au secrétariat des Travaux publics, rue de l'Eglise 4.
Les candidats de nationalité suisse, porteurs d'un certificat de capacité ou pouvant justifier de solides connaissances professionnelles, sont priés d'adresser leur postulation, avec copies de certificats, **jusqu'au 21 mars 1970** au Service des travaux publics, rue de l'Eglise 4, à Delémont.

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

Abonnez-vous à notre journal

La Chaux-de-Fonds

Le calendrier est seul à annoncer le printemps

Dans nos montagnes neuchâteloises, il faut consulter le calendrier pour se rendre à l'évidence et accepter de croire que samedi nous entrerons dans la première des quatre saisons de l'année. De mémoire de rôdeurs des bois, rares sont les années où, la mi-mars dépassée, on trouve nos campagnes ensevelies sous une pareille épaisseur de neige. Pas de pluie, pas de vent chaud, la bise même s'emploie à contrarier l'action du soleil. La preuve que la fonte des neiges ne s'effectue qu'avec une lenteur, que beaucoup considèrent comme désespérante, vous la trouverez en suivant les berges du Doubs, qui restent enneigées à l'endroit comme à l'envers, tandis que notre belle rivière roule des eaux à un étiage surprenant pour la saison. Si vous êtes plus piétons que skieurs et que vous désirez vous rendre compte de visu du degré d'enneigement, nous vous conseillons de prendre la route de Pouillerel, de la quitter ensuite, pour passer par le pâturage Jeanmaire et gagner Les Planchettes par la Grébille. Si, par contre, vous tenez à aller cueillir la nivéole, attendez la fin de la semaine dans l'espoir que le soleil aura été assez chaud et les nuits pas trop froides. Car, le week-end passé, les nivéoles ne dépassaient que de quelques millimètres la neige qui les enserrait. Vous aurez alors aussi la chance, si vous tenez à faire une cure d'ail sauvage, de la trouver tendre à point, nous en avons, en effet, découvert les premières feuilles au bord d'une source, qui, elle, avait vaincu la neige.

E. Mls.

ACCROCHAGES. — Hier, à 16 h. 55, un camion léger qui circulait sur la rue Volta en direction nord, a heurté une voiture à l'arrêt, au moment de se rendre sur un chantier entre les rues Jardinière et Numa-Droz.

A 18 h. 20, un automobiliste qui roulait sur l'artère sud de l'avenue Léopold-Robert, a heurté l'arrière du véhicule qui le précédait à la hauteur de la Gare.

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 20.30, «Mon Oncle Benjamin».
EDEN: 20.30, «L'Arbre de Noël».
RITZ: 20.30, «Ramenez-le mort ou vif!»
PLAZA: 20.30, «Les Etrangers».
SCALA: 20.30, «Le Clan des Siciliens».

Divers

CONSERVATOIRE: 19.30, concert de la clef d'ut, Jean-Alain Dubois, pianiste.
RUE DU PARC 31: Jean Cornu expose gravures et dessins, de 16.00 à 19.00 et de 20.00 à 22.00.

Bienne

EXAMENS D'ADMISSION. — Les examens d'admission dans les écoles secondaires françaises ont donné les résultats suivants: sur les 325 élèves que comptent les classes primaires françaises de quatrième année, 245 se sont présentés aux examens, 166 soit 51 % de l'effectif total ont été admis. 29 externes (d'Evilard, La Heutte. Orvin, Péry, Plagne, Vauffelin) se sont également présentés, 22 soit 40,75 % de l'effectif total de leurs classes ont été acceptés. De cette façon, 49,60 % des élèves de quatrième année de Bienne et environs entrent à l'école secondaire.

CHRONIQUE JURASSIENNE

LES GENEVEZ : Motocycliste contre voiture. — Mardi, peu avant midi, à l'intersection des routes Le Cernil—Les Reussilles—Les Genevez, où la visibilité est restreinte en raison des hauts remparts de neige qui bordent la route, un motocycliste du Cernil, M. H. Oppliger, agriculteur, 48 ans, est venu se jeter contre l'avant d'une voiture conduite par M. A. Veya, coiffeur à Saignelégier. Le motocycliste fut projeté à six mètres et il fut relevé avec une fracture du péroné et nombreuses contusions. (w.)

Le Locle

BELLE SOIRÉE DE LA FÉDÉ

Samedi soir, à la Salle Dixi, en présence d'un très nombreux public, la section du Locle de la Société fédérale de gymnastique a donné sa représentation annuelle dans l'ambiance joyeuse qui est la sienne, soutenue en musique par l'orchestre Gilbert Schwab.

Pour accentuer la qualité du spectacle, elle avait fait appel à trois excellents finalistes du championnat suisse 1969: Michel Froidevaux, de La Chaux-de-Fonds, et les frères Claude et Gilbert Jossevel des Amis-Gyms d'Yverdon.

Après les souhaits de bienvenue du président R. Bapst, qui salua la présence des représentants des sociétés amies de la région et de la France voisine, ainsi que celle d'Henri Eisenring, conseiller communal, Sadi Lecoultre occupa le microphone pour présenter, avec sa verve coutumière, les différents numéros du programme.

La présentation de la section y compris les pupilles et pupillettes, fut applaudie chaleureusement.

Accompagnées de musique, les sous-sections animèrent des jeux de massues illuminées qui doivent stimuler et développer le sens du rythme.

Les vétérans, bien cravatés mais libérés de leur veste, exécutèrent des préliminaires avec des fantaisies gestuelles qui déclenchaient les rires des spectateurs.

Costumées en rouge, les pupillettes armées de cerceaux démontraient une leçon de gymnastique en un mouvement gracieux et bien rythmé.

Comme des flocons blancs qui voltigent au vent, les pupilles exécutèrent une belle gamme d'exercices

Les actifs du Locle et les finalistes invités rivalisèrent de zèle aux barres parallèles. On admirait la belle maîtrise du corps dans des positions rigoureusement contrôlées.

Sous la direction d'Anny Andry et M. Furrer, les pupillettes évoluaient aux barres asymétriques, démontrant une belle progression dans la maîtrise des difficultés.

Au son d'une musique à deux temps, les pupillettes gracieusement costumées exécutèrent la « Danse des Chaperons rouges » dans un décor montagneux bien assorti.

En cotte de ramoneurs en gala, coiffés du prestigieux haut-de-forme, les actifs évoquèrent le bon vieux temps par des pyramides très spectaculaires.

Bottées et vêtues en « zemliachki », les pupillettes entraînées par des mélodies typiquement russes dansèrent une kasatschok pleine de caractère.

Drapée et chapeautée en style Far-West, la féminine évoqua « Cowboys City » avec beaucoup d'allure. La même section développa « Poema » dans un décor de miroirs enrubannés.

Au son de « Grüetzi Wohl Frau Stirnima », les pupillettes habillées en « suisse-alfred » évoquèrent joyeusement le folklore du pays.

Pour terminer, les individuels évoluèrent à la barre fixe avec beaucoup d'audace. La multiplication des difficultés maîtrisées et les sorties en double saut périlleux furent extraordinaires.

Un bal très animé fut conduit par l'orchestre Gilbert Schwab. J. B.

MÉMENTO LOCLOIS

CASINO-THÉATRE: 20.15, «Jean de la Lune», la célèbre pièce de Marcel Achard.
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21.00, le No 17 renseigne.)

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

VACANCES DES APPRENTIS

Il est étrange de constater combien est grande la tendance de l'histoire à se répéter. Nous en avons trouvé une preuve en prenant connaissance des discussions qui se sont déroulées au Grand Conseil neuchâtelois concernant les vacances des apprentis. Cela nous a remis en mémoire la longue et patiente bataille qu'il a fallu mener pour obtenir les trois semaines de vacances payées pour tous les travailleurs domiciliés dans notre canton. Auteur de la première motion déposée en vue d'obtenir cet avantage social, nous avons été amené à rétorquer les mêmes arguments qu'on emploie aujourd'hui pour répondre à ceux qui ne veulent pas légaliser le barème des vacances des apprentis.

Il faut donc le répéter: seule une loi cantonale est capable de généraliser un droit minimum aux vacances pour les apprentis.

Alors que tous les partis politiques, poussés par la pression de l'opinion publique, sont obligés de reconnaître le bien-fondé et l'esprit de justice qui est à la base de l'intervention des motionnaires, les partis bourgeois, après en avoir oralement accepté le principe, qui a pour but d'augmenter la durée des vacances des apprentis, pour l'ensemble des métiers, de manière à arriver à une égalité de droit, votent contre la prise en considération du projet. Le prétexte invoqué pour justifier cette prise de position ne change pas: c'est une affaire qui doit être traitée par les associations professionnelles au moyen des contrats collectifs, et non par le Parlement. Accepter cette marche à suivre, c'est accepter de continuer le système différentiel existant, voire d'arriver finalement à en étendre les disparités.

En effet, les apprentis appartenant à des groupes de métiers solidement incorporés à l'Union syndicale suisse bénéficieraient des avantages de contrats collectifs beaucoup plus sociaux que les apprentis de métiers qui dépendent de simili ou pseudo-syndicats, ou encore de métiers dont les travailleurs restent groupés dans des organisations encore embryonnaires. On ne peut — et l'on ne doit pas — en rendre responsables les apprentis de ces métiers mal défendus: ils doivent avoir les mêmes droits aux vacances que les autres. Ils sauront bien, par la suite, montrer qu'ils ont compris la valeur du syndicalisme.

En réalité, l'opération des partis bourgeois consiste à camoufler ce qui est en réalité une manœuvre de retardement de leur part. Avec la loi, les vacances des apprentis revues et prolongées étaient applicables dans un délai très bref. En passant par les ententes entre associations professionnelles, elles seront plus longues à appliquer dans le temps et, surtout, elles resteront disparates, ce qui ne correspond pas à un sentiment de justice.

La gauche a donc perdu le premier round du combat en faveur de la généralisation et de l'égalisation des vacances en faveur des apprentis. Il faut reprendre la lutte, s'assurer la coopération des jeunes, de manière à remporter la victoire par knock-out technique, si possible avant la fin du second round.

Eug. Maléus.

Neuchâtel

La «politique» du Conseil communal

Un conseil général exerce une fonction de contrôle de l'exécutif. Les responsabilités qu'il assume à cet effet ne sont pas proportionnelles à l'importance de la commune et de son budget. Petite ou grande, une communauté humaine pose des problèmes d'organisation de même nature. Pour que le législatif puisse non seulement prendre conscience de ses tâches, mais surtout contribuer utilement à la solution de l'ensemble des questions qui constituent ce qu'on peut appeler le tissu politique de la vie quotidienne, il faut qu'il dispose des éléments nécessaires à une appréciation correcte de la situation. Dans la pratique, parce que la fonction de conseiller général, qui est bénévole, ne peut représenter qu'une activité secondaire, voire accessoire, à côté de nos occupations principales que sont le travail et, si possible, la vie familiale, dans la pratique donc, le législatif prend ses décisions sur la base des renseignements que lui fournit l'exécutif. Certes, ces informations sont plus ou moins complétées et rectifiées en fonction de ce que nous pouvons savoir, par une voie ou une autre. Il n'en reste pas moins que pour l'essentiel, nous dépendons du Conseil communal. Cet état de dépendance n'est pas particulier à notre commune ; il est du même ordre, toutes proportions gardées, sur le plan des cantons ou de la Confédération.

Nous dirons, par conséquent, en restant sur le plan de la ville, qu'un Conseil communal ne remplit pas ou remplit mal son travail s'il ne renseigne pas suffisamment le Conseil général. Dans certains cas, sa responsabilité pourra être même davantage engagée si, tout en donnant l'impression de fournir les informations nécessaires, il en omet certaines de sorte que la compréhension du problème en question est faussée.

De tels reproches peuvent être adressés à l'exécutif de la ville de Neuchâtel dans certaines affaires récentes.

Les tarifs des Services industriels

La manière dont les divers tarifs des Services industriels ont été modifiés, au cours de ces dernières années, constitue même un modèle du genre. Conséquence des investissements réalisés et de la hausse des coûts et frais d'exploitation, les bénéfices des services de l'eau, du gaz et de l'électricité ont progressivement diminué. Le Conseil communal a utilisé ces baisses pour obtenir des revisions successives des tarifs de vente. Jamais, en dépit de nos demandes, il n'a expliqué ses intentions touchant à l'ensemble des Services industriels. Il a appliqué la technique du salami, débité en tranches à intervalles réguliers.

C'est ainsi que le Service des eaux est maintenant financièrement équilibré ; que, dès cette année, le déficit du Service du gaz sera épongé et que le Service de l'électricité sera à nouveau largement bénéficiaire. Très bien, direz-vous, et qu'y a-t-il à reprocher à cette gestion ?

Nous lui reprochons ceci : dans une mesure importante, les déficits sur lesquels le Conseil communal s'est appuyé pour obtenir des hausses de tarifs, sont des déficits comptables provenant de taux d'amortissement des investissements tout à fait surfaits. Cela est apparu lorsque l'exécutif nous a proposé d'aligner les taux d'amortissement communaux sur ceux pratiqués par le canton. Pour le budget 1970, cette modification a entraîné une réduction d'environ 45 % des amortissements réglementaires des Services industriels, de 2,8 millions de francs à 1,6 million. D'où, une « économie » de 1,2 million. Ce n'est pas négligeable.

Le déroulement de cette affaire est identique à un scénario de mauvais roman policier où il faut attendre le dernier chapitre pour connaître les motivations des protagonistes. En effet, si dès le début, nous avions su que ce qui nous fut présenté comme une « simple mise à jour » des taux d'amortissement devait avoir de telles conséquences, le Conseil général aurait refusé certaines des hausses de tarifs proposées par l'exécutif.

Le Conseil communal a ainsi délibérément laissé croire que ses caisses étaient vides quand elles ne l'étaient qu'à moitié. Cette attitude est politiquement déplorable et source de défiance sur le plan de la gestion car, sur chaque problème, nous pouvons légitimement supposer que si les informations que nous possédons sont correctes, il se peut, par contre, qu'elles soient incomplètes. Aux témoins, on ne demande pas seulement de dire « la vérité », mais également « toute la vérité », car ne pas dire toute la vérité, c'est mentir.

On nous dira peut-être que nous tirons des conclusions bien définitives à partir de ce seul fait. Cette objection pourrait être retenue si, toujours par omission, le Conseil communal n'avait singulièrement abusé de notre confiance au cours de ces dernières années ainsi qu'en témoigne les affaires de l'épuration des eaux usées et du centre commercial des nouvelles rives.

Des accusations mesquines

Si les faits rapportés ci-après posent des problèmes d'un autre ordre, on constatera cependant, que nous n'avons changé ni de registre, ni de méthode.

Lors des séances de la Commission financière qui a examiné le budget de cette année, le Conseil communal, au chapitre des recettes, nous a fait part de quelques problèmes qui sont rapportés comme suit dans le rapport de ladite commission : « La décision prise par l'autorité cantonale de déduire automatiquement 500 francs de la déclaration d'impôts au titre des frais professionnels a entraîné la revision de 90 % des taxations. En plus du retard occasionné par ce travail supplémentaire pour l'envoi des bordereaux, il en coûtera quelque quatre cent mille francs à la caisse communale, ce qui réduit sensiblement les bénéfices escomptés de l'amnistie fiscale.

» Des recettes supplémentaires, dépassant cent mille francs, au titre des amendes et des retards, pourraient être réalisées si le Service cantonal de contrôle de l'administration des contributions reprenait son activité interrompue depuis dix-huit mois, du moins en ce qui concerne la ville de Neuchâtel. »

Ne querellons pas trop le Conseil communal sur son chiffre de 400 000 fr. de recettes en moins consécutives à la déduction automatique de 500 fr. pour frais professionnels applicable aux salariés. Disons simplement qu'une estimation réaliste permet d'avancer que le montant réel est certainement inférieur de moitié. 200 000 ou 400 000, la discussion est d'ailleurs inutile lorsqu'on sait que l'amnistie a eu des effets plus favorables que prévu dans le canton et spécialement dans la ville de Neuchâtel.

Quant au nombre des taxations à corriger, 90 % est un chiffre tout à fait excessif. La déduction n'est applicable qu'aux salariés. Ceux-ci ne représentent vraisemblablement pas plus de la moitié des contribuables. Inutile d'ailleurs d'épiloguer également sur ce point puisque la correction des taxations devait de toute façon être faite pour le calcul de l'impôt sur la défense nationale. Il est donc erroné de parler de surcroît de travail, du moins dans les proportions indiquées par le Conseil communal.

Reste les accusations relatives à l'inactivité prolongée de ce que le Conseil communal appelle « le Service cantonal de contrôle de l'administration des contributions ». Tout d'abord, il faut relever qu'un tel service cantonal n'existe pas ! A défaut, on pensera que le Conseil communal voulait parler du service de révision, lequel fut mis sur pied — ceci pour la petite histoire — contre l'avis des partis bourgeois ; ce qui ne les empêche pas, aujourd'hui, de réclamer une plus grande activité de ce service, sans doute parce que sa « productivité fiscale » s'est révélée fort élevée.

Il est vrai qu'en 1969, les expertises furent peu nombreuses, et pour cause : le Département fédéral des finances et des douanes a interdit de procéder à d'éventuels contrôles en année d'amnistie fiscale. Cette situation n'est donc pas due, comme l'insinue le Conseil communal, à l'incapacité, à la mauvaise volonté ou à l'absence d'organisation de ce service cantonal. Quant à 1968, le service de revision a procédé à vingt expertises à La Chaux-de-Fonds et dix-huit à Neuchâtel. Notre commune n'a donc nullement été prétéritée.

Un déplorable état d'esprit

Tout cela, c'est vrai, n'est qu'une péripétie, une anecdote. Mais elle est révélatrice d'un état d'esprit qui est déplorable, parce qu'il est fait d'autoritarisme, d'allusions mesquines et de remarques perfides qui ne peuvent que discréditer Neuchâtel aux yeux de l'extérieur.

On nous permettra de penser, en conclusion, que le conseil donné par le Conseil d'Etat aux élèves du Gymnase de Neuchâtel vaut aussi par analogie au Conseil communal de Neuchâtel : « Pour le reste, le gouvernement neuchâtelois estime qu'il vous faut poursuivre sans relâche vos études afin d'apprendre au plus vite à ne pas rédiger des tracts tendancieux à l'égard de vos professeurs et à écrire des lettres moins impertinentes à l'autorité cantonale. »

J.-P. GHELFI, président du groupe socialiste

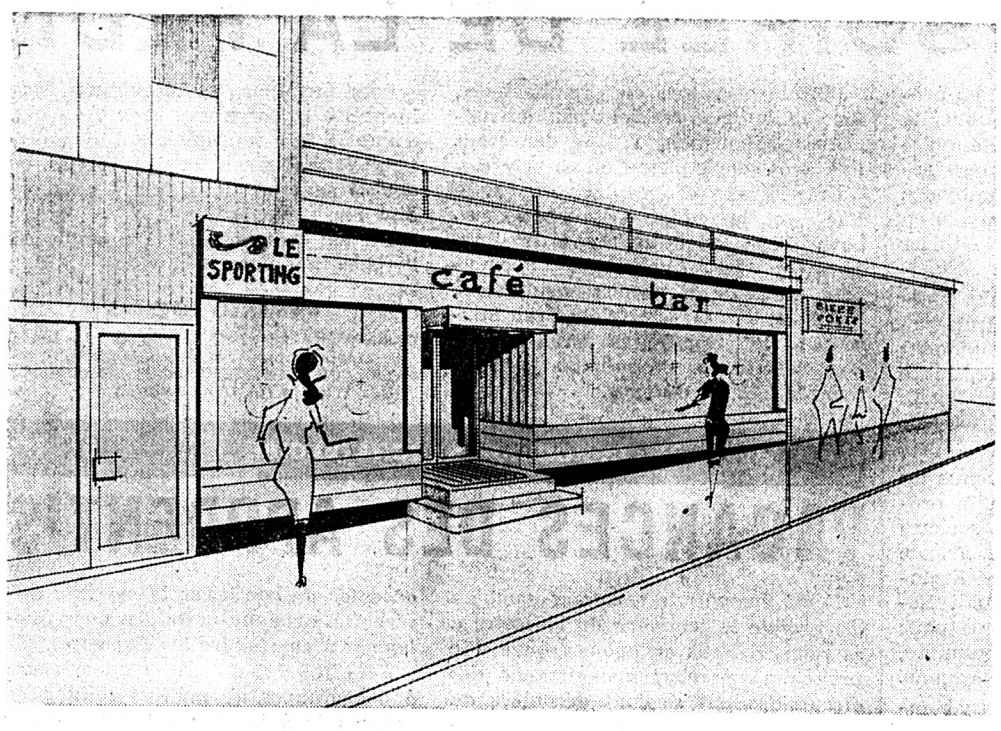

Café Bar

LE SPORTING

ANGLE RUCHE-CRÊTETS - LA CHAUX-DE-FONDS

Ouverture aujourd'hui

MARDI 17 MARS A 19 H.

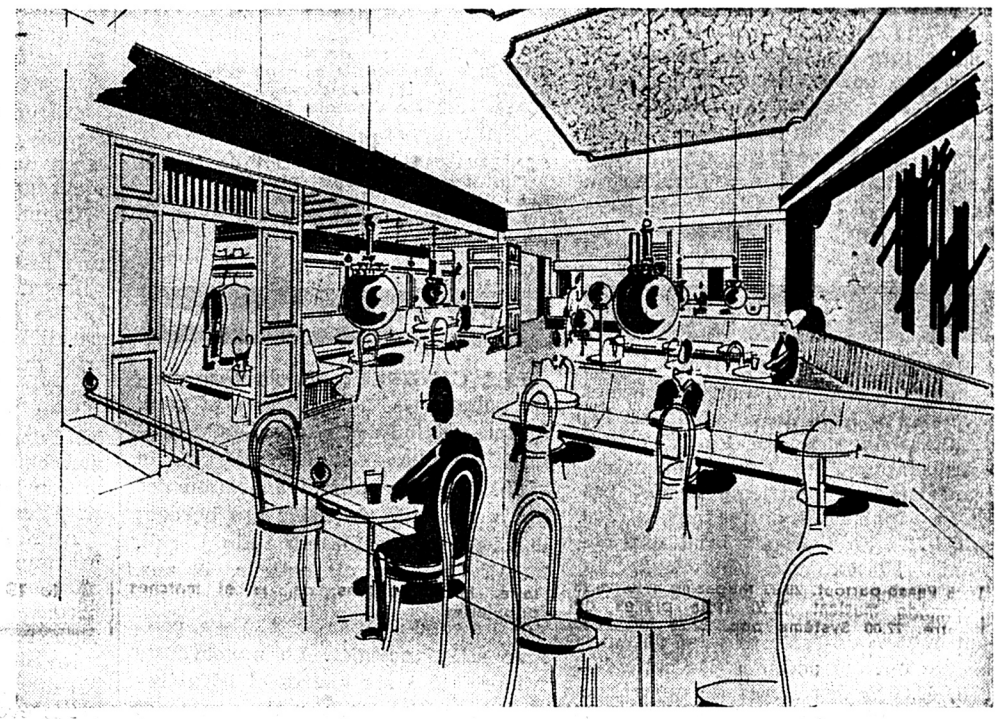

POKER
... quelle bonne bière !
Brasserie de la Comète S.A. La Chaux-de-Fonds

Vitrerie Jost

LA CHAUX-DE-FONDS
Serre 62 - Tél. 2 13 22

LE LOCLE
Grand-Rue 40 - Tél. 5 17 36

Vuilleumier Théo et Salus Paul
Architectes SIA Diplômés EPL

Avenue Léopold-Robert 22
LA CHAUX-DE-FONDS

Chauffages centraux
Ventilation
Installations sanitaires

E. Zgraggen S.A.
Maîtrise fédérale

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Numa-Droz 106
Tél. 3 34 27 - Privé 2 72 27

MENUISERIE ÉBÉNISTERIE

Lanfranchi Frères

LA CHAUX-DE-FONDS
Hôtel-de-Ville 21a
Tél. 2 24 93

SERRURERIE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Paul STEINER

GRANDES-CROSETTES 2a
Tél. (039) 2 30 08
LA CHAUX-DE-FONDS

E. Wolf
SELLIER

LA CHAUX-DE-FONDS
Est 25 - Tél. 2 60 58

Tapis - Rideaux - Sièges

BOISSONS SANS ALCOOL
Sanzal S.A.
LA CHAUX-DE-FONDS
EAUX MINÉRALES * JUS DE FRUITS

PLAFONDS PRÉFABRIQUÉS
PLATRERIE-PEINTURE
PAPIERS PEINTS

Arnold Tripet

LA CHAUX-DE-FONDS
Hôtel-de-Ville 15 - Tél. 2 62 78

ENTREPRISE DE CARRELAGE MOSAÏQUES

Nestor Balmer

LA CHAUX-DE-FONDS
Progrès 71
Tél. (039) 2 76 60

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ TÉLÉPHONE

EGET

LA CHAUX-DE-FONDS
Avenue Léopold-Robert 163
Bureaux et magasin:
tél. (039) 2 31 36
G. SCHNEIDER

paci + cie

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

GENÈVE: Fraction municipale, caucus, lundi 16 mars, à 18 h. 30, au secrétariat du PSG, 18, bd Jämes-Fazy.

SECTION D'ONEX : Assemblée générale statutaire de section. — Lundi 16 mars 1970, à 20 h. 30, au Café de la Ferme, route de Chancy 132. Election du comité. Présence indispensable.

SECTION RIVE GAUCHE-PLAINPALAIS : Comité. — Jeudi 19 mars, à 18 h. 30, Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand-Rue 39. Répartition des charges du comité.

GENÈVE : Section rive droite. — Comité, jeudi 19 mars, à 20 h. 30, au secrétariat.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS: Assemblée générale de section, mardi 17 mars à 20 h. 15, à la Maison du Peuple. C. Chautems introduira une discussion sur l'éducation des adultes.

Invitation aux sympathisants. En fin d'assemblée (réservée aux seuls membres), désignation des délégués au congrès extraordinaire du PSN, et examen de son ordre du jour.

NEUCHATEL: Groupe féminin, séance mercredi 18 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel City.

Congrès extraordinaire du PSN

NEUCHÂTEL : Jeudi 19 mars, à 20 h. 15, au Buffet de la Gare (premier étage). — Ordre du jour : 1. Appel des sections. Désignation d'un candidat au Conseil d'Etat en remplacement de F. Bourquin. 3. Désignation d'un membre du Comité central du PSS en remplacement de F. Bourquin. Tous les participants au congrès ont le droit de présenter des candidatures.

CANTON DE GENÈVE

SECTION RIVE DROITE : Comité, jeudi 19 mars à 20 h. 30, au secrétariat PSG, 18, boulevard James-Fazy.

FRACTION SOCIALISTE AU GRAND CONSEIL : Caucus, mercredi 18 mars à 20 h. 30, à la Brasserie des Sports, place des Charmilles.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

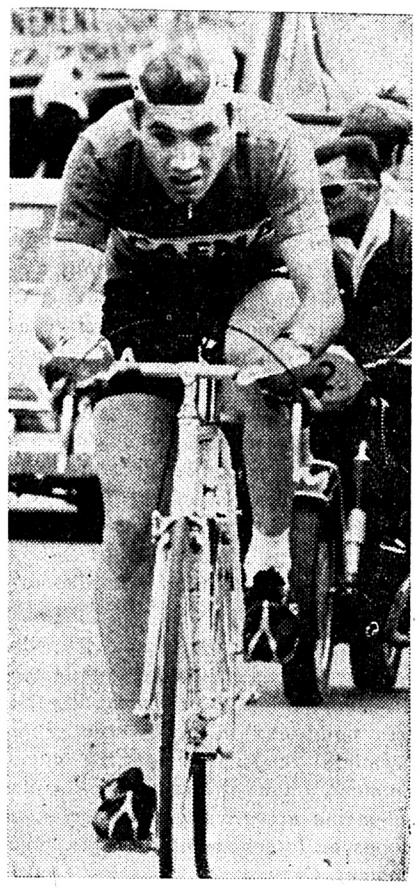

MERCKX: ET ÇA RECOMMENCE

Eddy Merckx a remporté un deuxième succès consécutif dans Paris—Nice et sa seconde victoire a été encore plus nette que la première. Il y a un an, il avait devancé Poulidor, deuxième, de 1' 11". Cette fois, il a précédé l'Espagnol Luis Ocana de 2' 14". Ce dernier, pourtant, fut excellent et, à l'occasion de la montée de la Turbie, contre la montre, il a ravi la deuxième place à Jan Janssen.

« Merckx est peut-être encore plus fort qu'il ne l'était il y a douze mois », a déclaré le Hollandais. Il n'est pas le seul de cet avis et les chiffres le démontrent. Sur les 9500 mètres de la montée du col d'Eze, Merckx a réalisé cette fois une performance meilleure de 26 secondes que celle réussie en 1969. Les conditions (beau temps et vent léger) étaient les mêmes et la performance de Poulidor, égal à lui-même, prouve que Merckx a encore progressé. Comme il y a un an, Poulidor fut en effet le second du Belge dans cette ultime phase de la course, et si en 1969 il avait réussi 21' 02"1, il fut crédité ce lundi de 21' 04"5 après avoir été légèrement handicapé par un calepied cassé en fin de parcours. Au classement final, cette année, Poulidor n'est cependant que quatrième, à 3' 02" de Merckx.

Après l'étape matinale, la course a pris fin au milieu d'un nombreux public massé sur les pentes de la Turbie. Merckx domina et Janssen eut même l'impression que le Belge, après s'être sérieusement rapproché de lui vers la mi-course, avait « levé un peu le pied ». Merckx, pulvérisant sa performance de 1969, n'en prit pas moins 50"1 à Poulidor.

Classement de l'étape. — Première partie, Seillans—Nice (108 km.): 1. Pella (It), 2 h. 39' 19"; 2. Wolfshohl (All); 3. Bracke (Be), même temps; 4. Dierickx (Be), 2 h. 39' 31"; 5. Bianchi (It), 2 h. 39' 43".

Deuxième partie, course de côte de la Turbie (9 km. 500): 1. Merckx (Be), 20' 14"4 ; 2. Poulidor (Fr), 21' 04"5; 3. Ocana (Esp), 21' 09"1; 4. Mortensen (Da), 21' 36"3 ; 5. Aimar (Fr), 21' 57". Puis : 19. Rub (S), 23' 06"; 40. Thalmann (S), 24' 05"1 ; 43. Rennhard (S), 24' 14"6 ; 46. Girard (S), 24' 48"8.

Classement final : 1. Merckx (B), 37 h. 23' 27"; 2. Ocana (Esp), 37 h. 25' 41"; 3. Janssen (Ho), 37 h. 25' 51"; 4. Poulidor (Fr), 37 h. 26' 29"; 5. Aimar (Fr), 37 h. 27' 22"; 6. Guimard (Fr), 37 h. 27' 37"; 7. Raymond (Fr), 37 h. 28' 04"; 8. Van den Bossche (Be), 37 h. 28' 48"; 9. Bellone (Fr), 37 h. 29' 06"; 10. Catieau (Fr), 37 h. 29' 07". Puis : 24. Rub (S), 37 h. 40' 23".

Encore un mètre de neige à la Charrière

Après le renvoi du match contre Bellinzone, après celui de Zurich, on va se voir une fois de plus dans l'obligation de renvoyer le match de dimanche prochain à la Charrière, La Chaux-de-Fonds—Bâle. Il y a encore beaucoup trop de neige pour que l'on songe à la débarrasser. Un mètre, voire plus par places, sans compter les alentours immédiats

D'autre part, la Ligue nationale est aussi préoccupée par l'état du terrain de Saint-Gall. Prévu pour demain soir, le match Saint-Gall—Zurich sera certainement renvoyé, afin que l'on puisse jouer dimanche.

Avec tous les renvois qui ont été faits il y a un peu plus d'une semaine, le comité de la Ligue nationale a décidé de revoir son calendrier du deuxième tour pour permettre un déroulement normal de la coupe des Alpes, qui opposera des équipes suisses et italiennes et débutera le 6 juin pour se terminer le 19 juin par la finale, qui aura lieu en Suisse. Le nouveau calendrier pour la fin de la saison se présente ainsi :

16 mai : 23e tour de la ligue nationale A (à l'exception de Young-Boys—Wettingen, qui sera joué le 12 ou le 13 mai), ainsi que les matches de ligue nationale B Granges—Lucerne et Young-Fellows—Thoune. Les matches intéressant les finalistes de la coupe seront avancés.

18 mai : finale de la coupe de Suisse à Berne.

24 mai : 24e tour de la ligue nationale A.

26-27 mai : 25e tour de la ligue nationale A.

30-31 mai : 26e et dernier tour de la ligue nationale A.

Si possible, le match Bruhl—Xamax sera avancé du 24 mai au 2 ou 3 mai. Les matches de ligue nationale B non mentionnés ci-dessus auront lieu comme prévu les 24 mai, 31 mai, 7 juin et 14 juin.

Sport-Toto

Dix-sept gagnants à 12 points, 7487 fr. 80 ; 262 gagnants à 11 points, 485 fr. 85 ; 2182 gagnants à 10 points, 58 fr. 35 ; 11 811 gagnants à 9 points, 10 fr. 80. Le maximum de 13 points n'a pas été atteint.

Loterie à numéros

Deux gagnants à 5 numéros, plus le numéro supplémentaire, 229 911 fr. 90; 151 gagnants à 5 numéros, 3045 fr. 20; 9772 gagnants à 4 numéros, 47 fr. 05 ; 184 354 gagnants à 3 numéros, 2 fr. 50.

Trois lutteurs romands champions

Championnats de lutte libre de la Fédération suisse de lutte amateur à Bâle :

Jusqu'à 52 kg.: 1. Bucher (Wynau); 2. Lambert (Lausanne). — 57 kg.: Muller (Bâle); 2. Herzig (Berne); 3. Gehri (Genève). — 62 kg.: 1. Setzu (Domdidier); 2. B. Chardonnens (Genève; 3. Coutaz (Domdidier). — 68 kg.: 1. A. Chardonnens (Domdidier) ; 2. Rhyn (Bâle); 3. Weissbaum (Fribourg). — 74 kg.: 1. Spycher (Berne); 2. Hegi (Wynau); 3. Schmid (Bâle); 82 kg.: 1. Hasler (Berne); 2. Valli (Winterthour); 3. Henchoz (Lausanne). — 90 kg.: 1. J.-M. Chardonnens (Domdidier) ; 2. Laireiter (Berne); 3. Hirsbrunner (Wynau). — 100 kg.: 1. Zingg (Berne)

Sports divers

FOOTBALL. — Championnat de France de première division : Nantes —Angers, 1-0 ; Nîmes—Bordeaux, 3-0; Rouen—Red-Star, 2-0 ; Valenciennes —Sochaux, 1-0 ; Ajaccio—Bastia, 2-0 ; Angoulême—Strasbourg, 1-1 ; Rennes —Marseille, 1-1 ; Metz—Sedan, 0-2 ; Saint-Etienne—Lyon, 6-0. Classement : 1. Saint-Etienne, 24-40 ; 2. Marseille, 24-31 ; 3. Sedan, 23-29 ; 4. Bordeaux, 23-28 ; 5. Nantes, 23-26.

● Deuxième division : Besançon—Boulogne, 2-1 ; Reims—Nancy, 1-0 ; Avignon—Grenoble, 2-1 ; Neuilly—Limoges. 1-0; Cannes—Toulon, 1-0; Monaco—Gazelec, 1-0 ; Dunkerque—Lorient, 0-0 ; Aix—Nice, 1-0. Classement: 1. Nancy, 20-31 ; 2. Nice, 21-29 ; 3. Avignon, 21-29 ; 4. Reims, 20-27 ; 5. Boulogne, 20-25.

BOXE. — Roger Ménétrey est tombé sur plus fort que lui hier soir au Palais des sports de Paris devant 4500 spectateurs pourtant prêts à s'enthousiasmer une nouvelle fois pour lui. L'Annécien, de son propre aveu, fatigué par ses combats trop rapprochés au cours de ces dernières semaines et en particulier par les neuf rounds difficiles qu'il avait dû livrer il y a quelques jours contre le Britannique Don Davis, a été constamment pris de vitesse par Dario Hidalgo. L'Américain a fait ainsi oublier les piètres performances de ses compatriotes qui l'avaient précédé à Paris, Pablo Lopez et Miranda. Le Français Ménétrey a été battu aux points. C'est sa seconde défaite.

Dimanche prochain

LIGUE NATIONALE A

Belllinzone—Fribourg
La Chaux-de-Fonds—Bâle (renv.)
Lausanne—Servette
Saint-Gall—Bienne
Wettingen—Grasshoppers
Young-Boys—Winterthour
Zurich—Lugano

LIGUE NATIONALE B

Etoile Carouge—Bruhl
Granges—Aarau
Lucerne—Thoune
Mendrisiostar—Xamax
Sion—Langenthal
UGS—Martigny
Young-Fellows—Chiasso

PROGRAMMES

RADIO TV

RADIO

Mardi 17 mars 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Le Capitan», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants! 17.15 250 m/sec. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Passe-partout. 20.00 Magazine 1970. 20.25 Intermède musical. 20.30 Trois pièces de théâtre. 22.00 Système pop. 22.30 Inf. 22.35 Activités internationales. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Play time. 20.30 Prestige de la mus. 21.30 Vie musicale. 21.50 «Le Songe d'une Nuit d'Eté», opéra. 22.20 Piano. 22.30 Jeux du Jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Visite aux malades. 16.30 Pour les plus anciens auditeurs. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Discothèque du souvenir. 21.05 Mus. du temps passé. 21.15 Orch récréatif. 21.45 Situation internationale. 22.15 Inf. 22.25 Hockey sur glace. 22.30 Jazz. 23.30 Variétés 70.

Mercredi 18 mars 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Spécial-Salon. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez... 12.30 Miroir-midi. 12.50 Cause commune. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 10.00 Pages de Haendel. 10.15 Radioscolaire. 11.00 Université internationale. 11.15 L'Unesco. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Mus. 6.20 Mus. champêtre. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Compositeurs russes. 9.00 Entracte. 10.05 Souvenirs de Berlin. 11.05 Mus. et bonne humeur. 12.00 Orch. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Littérature pour les jeunes. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Chansons, danses et marches populaires.

TV ROMANDE

Mardi 17 mars 1970

18.00 Bulletin. 18.05 Les fourmis. 18.30 Il faut savoir. 18.35 Libres propos. 18.55 Bébé Antoine. 19.00 «Seule à Paris», feuilleton. 19.35 Bonsoir. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 Département «S». 21.30 Point de vue. 21.40 Progrès de la médecine. 22.40 Ici Berne. 22.50 Téléjournal - Tableau du jour.

TV FRANÇAISE

Mardi 17 mars 1970

1re chaîne. — 18.30 Schmilblic. 18.50 Dernière heure. 18.55 Aventures de Babar. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Vive la Vie», feuilleton. 19.45 Inf. première. 20.30 «Sébastien et la «Mary-Morgane», feuilleton. 21.00 A armes égales. 22.40 Grands moments de la boxe. 23.00 Télénuit.

2e chaîne. — 16.00 Hockey sur glace. 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 Le mot le plus long. 21.00 «A Contre-Soleil», film. 22.30 L'événement des 24 heures. 22.35 On en parle. 22.55 24 heures dernière.

Mercredi 18 mars 1970

1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi.

2e chaîne. — 13.30 Conservatoire des arts et métiers.

Chanteraine

Roman par André Theuriet

13

Landry s'était prudemment remparé derrière un fauteuil. Là, il se sentait à l'abri des coups, et, la réflexion lui venant avec la sécurité, il songea que, seule, Clairette connaissait la provenance du volatile et les détails du meurtre. Il lança un regard hostile à sa sœur, et, la menaçant du doigt :

— Ah! sainte nitouche, grommela-t-il furieux, c'est toi qui m'as mouchardé!... Eh bien! tant pis, je vendrai aussi le morceau. Je dirai à papa que tu cours après Jacques Gerdolle et que, tous les matins, tu grimpes sur le mur pour causer avec ton galant !...

Interdite, Clairette n'eut pas la force de protester et devint rouge comme un coquelicot. Alors, la diversion espérée par le Traquet se produisit. Hors de lui, les lèvres crispées, M. Fontenac tourna toute sa colère sur la sœur aînée.

— Ainsi, dit-il d'une voix blanche, ce qu'on m'a conté était vrai !... J'ai une fille qui pousse le dévergondage jusqu'à nouer une intrigue avec le premier garçon venu !... Mes compliments, mademoiselle, vous êtes précoce pour votre âge !... Mes compliments aussi sur votre choix... Jacques Gerdolle, le fils d'un énergumène mal pensant et mal embouché !... Ah ! j'ai de la chance, avec mes enfants !

— Papa, balbutia Clairette, les choses ne se sont pas passées comme le prétend le Traquet... Il a menti !

— Ah ! j'ai menti ! protesta son frère... T'en as, un toupet !... Pas plus tard qu'hier matin, je vous ai surpris ensemble, en train de roucouler... Ose donc le nier, ma belle !

— Silence, tous les deux ! commanda Simon, exaspéré.

Les bras croisés, il arpenta rageusement la largeur de la pièce ; puis, se campant devant les coupables :

— Vous ne valez pas mieux l'un que l'autre, reprit-il, et vous avez tous les défauts, tous les mauvais instincts de votre pauvre mère... Vous êtes paresseux, menteurs, indisciplinés, dépourvus de sens moral... Quand les animaux sont vicieux, on les entrave et on les fouaille ; mais je n'ai ni le courage ni la patience nécessaires pour vous administrer moi-même la correction. Puisque ma bonne volonté est impuissante, je chargerai des étrangers de vous ramener au bien, si c'est possible... A la rentrée d'octobre j'internerai Landry au lycée Lakanal... Quant à vous, mademoiselle, je trouverai, dans les environs, un couvent où vous serez à l'abri des tentations de vagabondage... J'ai dit... Sortez !

VI

Édifié, maintenant, sur le meurtre de la tourterelle et connaissant le coupable, Simon Fontenac fut pris de scrupules. Il avait promis de tenir l'ancienne modiste au courant des recherches effectuées par le jardinier. Le résultat de l'enquête était piteux et engageait sa responsabilité. En droit strict, il se sentait obligé à une démarche personnelle auprès de madame Alicia, afin de lui présenter ses excuses et de lui offrir une juste indemnité. Cette visite lui était pénible, car elle mortifiait son amour-propre, et, en outre, il se souciait peu d'entrer de nouveau en relations avec la dame. Néanmoins, comme il se piquait de correction et voulait observer les convenances, il résolut de s'exécuter.

Le lendemain donc, dans l'après-midi, ayant fait un brin de toilette, il se dirigea vers la villa occupée par madame Miroufle. Sur l'un des jambages de la porte grillée, une plaque de marbre était encastrée et on y lisait, gravé en lettres d'or sur fond noir : « Mon Désir ». Fontenac sonna. Une petite servante, aux cheveux mal peignés, vint ouvrir, et il se trouva dans un jardinet où deux tonnelles, enguirlandées de vigne vierge et de clématites, flanquaient une pelouse ovale, ornée de massifs de dahlias. Au milieu de ce gazon tondu à ras, un mince jet d'eau retombait, avec un bruit monotone, dans un bassin où languissaient de maigres poissons rouges.

Aux questions posées par Simon, qui avait remis sa carte, la servante mal peignée répondit que Madame était au logis. Après quoi elle introduisit le visiteur dans le salon et annonça qu'elle allait prévenir sa maîtresse.

Fontenac, resté seul, dut s'armer de patience, car on le fit attendre assez longtemps et il eut tout le loisir d'examiner la pièce dont les fenêtres ouvraient sur le jardinet. Elle était prétentieusement meublée de sièges imitant le style Louis XIV, tendus de soie jaune, et dont les bois dorés à neuf tiraient à l'œil. Des rideaux et des portières de brocatelle du même ton, des jardinières en marqueterie à bon marché, une garniture de cheminée Empire, quatre vulgaires lithographies coloriées représentant des scènes de chasse à courre et des vues de la grande Exposition de 1867, complétaient ce mobilier disparate, qui avait dû, précédemment, garnir le salon d'essayage où l'ancienne modiste recevait sa clientèle. Aux encoignures, des socles de bois, décorés également d'un luxe de dorure, supportaient des bustes en plâtre stuqué: figures mignardes de femmes libéralement décolletées, qui regardaient en louchant un papillon posé sur leur épaule nue, ou becquetaient amoureusement des colombes. Ces déplorables œuvres d'art, qui caractérisaient le goût et les prédilections de madame Alicia, rappelèrent désagréablement à Simon la tourterelle lapidée par Landry. Au même instant, un froufrou de jupes traîna dans le couloir et la dame du logis apparut en personne.

(A suivre.)

CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LES VRAIS ENNEMIS DE LA JEUNESSE

Le bulletin d'information libéral s'en est pris vertement au Centre dramatique de Vidy, qui a monté une pièce intitulée « La Princesse et le Porcher » — d'après Andersen et l'auteur soviétique Evguéni Schwartz — et la jouée non seulement sur plusieurs scènes de Suisse, mais encore devant des milliers d'écoliers. Le dit bulletin est allé jusqu'à parler à ce propos de « vilain travail mené parmi toute la jeunesse vaudoise » et d'« apologue marxiste ».

Décidément nos libéraux ont un urgent besoin de cours de libéralisme ! La pièce qu'ils démolissent n'a rien, mais absolument rien de subversif et la seule réserve que je pourrais exprimer à son sujet, après lecture, c'est que la pensée y est parfois un peu puérile.

Quoi qu'il en soit, s'ils avaient voulu sciemment prouver leur incapacité à saisir les problèmes de notre époque, les libéraux n'auraient pas pu mieux faire. N'a-t-on pas vu dans la très prudente « Feuille d'Avis de Lausanne », M. H.-C. T. leur décocher cette flèche :

« Les vrais ennemis de la jeunesse sont moins ceux qui cherchent à la faire penser que les conservateurs agrippés à leur sclérose intellectuelle. »

Voilà un jugement à conserver pour les futures élections ! D'autant plus que le libéralissime « Journal d'Yverdon », touché par je ne sais quelle grâce, envoie froidement, sous la signature de M. Ferla, ce direct au bulletin de la droite :

« Que penser donc de tout cela ? A-t-on affaire à une démonstration par l'absurde d'un genre particulier ou tente-t-on, une fois encore, de vouloir faire mieux que nos censeurs « officiels ? »

Certains anciens actionnaires du « Journal » ont dû se retourner dans leur tombe si, d'aventure, ils sont tombés sur ces lignes.

CEUX QUE LA CENSURE REND EXTATIQUES

Si les censeurs libéraux, qui ne savent plus ce qu'est le libéralisme, ont encouru les justes critiques des deux journalistes cités plus haut, la censure, en revanche, a trouvé un défenseur de qualité en la personne de notre très auguste confrère Michel Jaccard de la « Nouvelle Revue de Lausanne ».

Alors que la quasi-totalité de la presse romande — à l'exception, bien sûr, du fascinant « Nouvelliste » valaisan — protestait, ce qui est tout à son honneur, contre l'inadmissible ajournement de l'émission télévisée « Canal 18/25 » et l'ingérence dans cette affaire d'un potentat du « Pays des Treize Etoiles », notre surprenant collègue ès sciences journalistiques s'exclamait extatique :

« Simple et sage décision d'un patron conséquent avec sa fonction et fidèle avec ses responsabilités envers le pays. »

Sur quoi, Messieurs, Mesdames, entonnons : « Et qu'en ces lieux... »

VÉBÉ.

Allô -2- Anes

Où est la grande communion « pop » ?

En tournée européenne, le groupe anglais « Fleetwood Mac » a fait dernièrement une escale à Lausanne. Ce soir-là, le Palais de Beaulieu tenait davantage du temple « pop », plutôt que d'une salle de spectacle ordinaire. On aurait voulu vivre intensément cette musique envoûtante, se laisser pénétrer par les accords déchirants des blues. Seulement voilà, toute la générosité et le talent des cinq exécutant aux cheveux longs se sont échoués contre le récif d'une sonorisation insupportable.

L'enthousiasme aurait pu atteindre son paroxysme, surtout lorsque le chef du groupe a invité les spectateurs (pas très nombreux) à venir occuper les premiers rangs. Pourtant, à aucun moment, on a eu l'impression d'être soi-même acteur. Au contraire. nous avons eu le sentiment de subir l'évènement. Or une manifestation « hair » dans sa pure forme exige l'engagement de l'auditoire. Nous avons frappé frénétiquement des mains, mais l'âme s'est engouffrée dans une cruelle froideur.

Dès lors, on peut s'interroger pour savoir si le concept « pop » se prête vraiment au conditionnement d'une salle noyée dans un raz de marée de décibels. Les « Fleetwood Mac » ont été les victimes de leurs propres amplificateurs et nous avec.

Memphis Slim

Durant deux heures, sur la scène du Théâtre municipal, Memphis Slim, le grand chanteur noir, a chanté le blues Nostalgie, plainte, joie, cris d'amour, Memphis Slim a communiqué tout cela au public, venu nombreux l'applaudir. La voix, plus claire que celle d'Armstrong, moins gutturale, évoque à merveille et sans faux-semblant l'âme de ce peuple noir, de cette race « née pour chanter son bonheur et sa souffrance ». Memphis Slim, doué du sens du comique autant que du sens du rythme, a su faire participer la salle et lui communiquer sa joie de vivre et ses sentiments. (B.-P. C.)

Au Conseil communal de Nyon

Accord pour les classes primaires à option

L'objet le plus important de la deuxième séance du législatif nyonnais a été la demande d'un crédit de 110 000 fr. pour l'ouverture d'une nouvelle classe supérieure et l'organisation de classes primaires à option. Jusqu'ici ces dernières n'avaient pas été possibles dans la cité nyonaise, surtout en raison du manque de locaux scolaires. Mais dès la rentrée prochaine, ce sera fait acquis comme l'ouverture d'une deuxième classe de « prim-sup ». Les conseillers, qui étaient présents au nombre de 87, ont, en effet, approuvé à l'unanimité le rapport présenté et accordé ainsi le crédit à l'exécutif.

SANS DISCUSSION

Trois autres rapports ont été adoptés sans discussion : celui concernant l'autorisation générale de plaider pour la Municipalité lors de procédure dont la valeur litigieuse est inférieure à 4000 fr. ; celui concernant la compétence extra-budgétaire de la Municipalité fixée à 5000 fr. par postes du budget ; enfin celui accordant un crédit de 28 000 fr. pour l'étude d'un plan directeur et d'extension devenu nécessaire, celui d'il y a dix ans devant par trop être modifié.

AMENDEMENT POP REFUSÉ

Par contre, en ce qui concerne l'autorisation générale à accorder à la Municipalité pour acquérir ou aliéner des immeubles ou des droits réels immobiliers, la discussion fut assez nourrie. Le POP désirait en effet que la Commission des finances soit obligatoirement tenue au courant des démarches de l'exécutif. Par 40 voix contre 27, l'amendement des popistes fut refusé. Ainsi l'autorisation permettra à la Municipalité d'acquérir ou d'aliéner des immeubles pour 150 000 fr. par cas ou 500 000 fr. pour l'ensemble des opérations conclues durant la législature.

PAS DE PISCINE EN 1970 !

Après le dépôt de préavis dont l'un concerne une demande de crédit de 220 000 fr. pour l'acquisition des terrains nécessaires à une partie de la future route devant relier la Route-Blanche à la route du Lac sans passer dans la localité et un autre relatif à la réfection des chaussées et des trottoirs de 160 500 fr., nous apprenons par la voix des municipaux respectifs tout d'abord que les amateurs de piscines nyonnais devront attendre encore une année avant de se rendre à Colovray. En effet, le manque de main-d'œuvre comme le mauvais temps de cet hiver qui se prolonge ne permettra pas l'ouverture de la piscine communale avant... mi-octobre 1970. Inutile de dire donc que la saison sera passée ! Inauguration donc en 1971 ! La réfection de la salle du Conseil communal est vraiment nécessaire : trop chaud en hiver en raison du chauffage, pas d'air en été, un système de ventilation est indispensable. Un architecte nyonnais étudie le problème et le rapport sera déposé lors d'une prochaine séance.

MOTION SOCIALISTE

Au nom du groupe socialiste, notre camarade Dubrez développe en fin de séance une motion relative à la création d'un poste de surveillant des travaux. L'expérience faite lors de la construction du nouveau complexe secondaire qui est bénéfique (quoiqu'en dise un des architecte désormais conseiller libéral) fait que le motionnaire demande à la Municipalité d'envisager la création définitive de ce poste. Il faut un homme de métier qui puisse surveiller les travaux communaux (il y en aura de nombreux ces prochaines années) et éviter ainsi les malfaçons. Une commission étudiera la prise en considération de cette motion. Quant au développement de celle déposée par le radical Glasson et relative à la bibliothèque communale, elle le sera lors de la séance du mois de mai, le bureau ayant accordé au motionnaire à sa demande un délai plus long que prévu.

EN BREF

En début de séance, le président Hämmerli dit la sympathie du conseil et de la population nyonnaise à la suite des catastrophes de Würenlingen et de Reckingen envers les disparus. Les conseillers abandonneront d'ailleurs leur jeton de présence pour les sinistrés valaisans. H. Hugonnet (POP) a été assermenté à la place de L. Burri démissionnaire. Nos camarades Zurcher (demande de crédit de 20 000 fr. pour la réfection d'une toiture aux Fruitières de Nyon), Zingg et Gabrielle Ethenoz (route de la Combe), Cottet (chaussées et trottoirs) ont été désignés comme commissaires. Prochaine séance : 13 avril.

« Ji »

† RENÉ SACHOT

Un de nos camarades membre depuis vingt ans de la section nyonnaise, nous a quittés : René Sachot. Après une longue maladie, il s'est éteint récemment à Nyon où il fut membre actif de la section et conseiller communal. Retraité de la CVE, il ne cessa tant que sa santé le lui permettait de suivre activement les travaux du parti et l'on put longtemps compter sur son dévouement.

ÉTAT DE VAUD — DÉPARTEMENT DES FINANCES

L'OFFICE DU PERSONNEL engage

employé de bureau qualifié

ou

secrétaire

en possession du certificat fédéral de capacité d'employé de commerce, d'administration ou titre jugé équivalent.

Le candidat sera plus spécialement affecté au bureau du calcul des traitements et sera appelé à effectuer des travaux en collaboration avec le Centre électronique de l'Etat de Vaud.

Le traitement initial sera fixé en tenant compte des connaissances et de la pratique antérieure.

Date d'entrée en fonctions: à convenir.

Les offres de services doivent être adressées au Département des finances, Office du personnel, rue de la Paix 4, 1003 Lausanne.

OFFICE DU PERSONNEL

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Première vision suisse
Un western à l'italienne hors classe Pier Paolo Pasolini dans
REQUIESCANT
avec Lou Castel et Mark Damon
Un film d'action brutal et déchaîné
Eastmancolor

Athénée Tél. 23 24 12
14.15, 17.30, 20.30 — 18 ans
2e semaine
Le dernier Luchino Visconti - Un des cinq plus grands metteurs en scène du monde
LES DAMNÉS
avec Dick Bogarde, Ingrid Thulin, Helmut Berger, R. Verley - Parlé français

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
3e semaine
Un immense éclat de rire ! Un nouveau grand succès ultracomique
UNE VEUVE EN OR
Claude Rich et Michèle Mercier vous maintiendront en état d'hilarité permanente, dans ce film signé M. Audiard

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
DERNIER JOUR
Un superfilm d'action, avec Rod Taylor, Christopher Plummer, Lili Palmer, Daliah Lavi
MANDAT D'ARRÊT
Parlé français - Technicolor

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 12 ans
Mardi et vendredi: 12.15, ciné-lunch
MIRACLE A MILAN
(MIRACOLO A MILANO)
Un vrai film miraculeux-humoristique, gai et qui réjouit le cœur, de Vittorio de Sica - Faveurs suspendues à 21.00
Parlé franç.: 14.30, 19.00, 21.00; ital.: 17.00

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 12 ans
DERNIER JOUR
VOYAGE CHEZ LES VIVANTS
Une œuvre exceptionnelle qui ne doit laisser personne indifférent.
Eastmancolor

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 16 ans
TROIS DERNIERS JOURS
Succès foudroyant - Charles Bronson et Marlène Jobert
LE PASSAGER DE LA PLUIE
de René Clément
Le meilleur film français de la saison!

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Parlé français - Technicolor
Une œuvre puissante, rude et prenante, tirée du célèbre roman d'Ernest Hemingway, sur la guerre espagnole
POUR QUI SONNE LE GLAS ?
avec Gary Cooper, Ingrid Bergman

Georges V Tél. 23 43 31
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
Première
Julie Christie dans un film de P. Wood
A LA RECHERCHE DE GREGORY
(IN SEARCH OR GREGORY)
La rentrée fracassante d'une des très grandes actrices de notre temps!
Technicolor - Version orig. sous-titrée

Lido Tél. 23 21 44
En franç.: 14.20, 20.15, 22.15 — 16 ans
En angl.: 16.15, 18.15 (s.-t.)
DERNIER JOUR
Le chef-d'œuvre d'Abraham Polonsky
Un film qui fait honneur à la haute lignée du western !
WILLIE BOY
avec Robert Redford, Katharine Ross
Panavision - Technicolor

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 — 10 ans
LE GENDARME SE MARIE
Louis de Funès et la brigade du rire
Scope - Couleurs - Louez: balcon numéroté le samedi à 20 h. 30

Palace Tél. 22 15 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 18 ans
2e semaine
L'œuvre osée de Radley Metzger
La plus étrange histoire d'amour jamais contée !
THÉRÈSE ET ISABELLE
avec Essy Persson et Anna Gael
Tiré de l'œuvre de Violette Leduc
Parlé français - Faveurs suspendues

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
DEUX DERNIERS JOURS
L'OURS ET LA POUPÉE
Le charme naturel de B. B. est simplement grandiose ! - Avec J.-P. Cassel
Eastmancolor - Faveurs supprimées

Corso-Renens Tél. 34 00 35
RELACHE
Dès jeudi:
20.30 — 7 ans
LE PETIT BAIGNEUR

tapis

Qualité
Choix
Prix avantageux

Iynedjian
Bas rue de Bourg 7, Lausanne
Même maison à Berne, vis-à-vis Hôtel Bellevue-Palace

VAUD

A la Permanence dentaire de Lausanne

UNE TÉLÉVISION POUR CHAQUE PATIENT

Se faire soigner les dents en regardant son émission de télévision préférée, voilà qui n'est pas chose courante, du moins à Lausanne. Il est vrai que les « arracheurs de dents » ne reculent devant aucun sacrifice pour rendre la séance de traitement aussi agréable que possible. Tant mieux ! Tout en se faisant « plomber » une molaire, le client peut ainsi se distraire devant le poste de télévision portatif mis à sa disposition. Il paraît que c'est un moyen avantageux pour décontracter le patient, et une arme efficace pour calmer son impatience.

Reste à mettre au point le choix du programme. Pas de difficultés pour les cabinets privés. Par contre, les conditions sont différentes dans une salle commune, où les fauteuils sont côte à côte. Chaque patient choisira son programme au risque d'importuner les voisins, qui, eux, ne partagent pas forcément les mêmes goûts que lui.

Pour avoir quelques explications à ce sujet, nous avons rencontré l'un des médecins-dentistes responsables de la Permanence dentaire de Lausanne.

— Depuis quand cette permanence est-elle en activité ?

— Notre cabinet a été ouvert au cours de l'été 1969. Il groupe plusieurs médecins-dentistes et assistants qui se sont associés.

— Quel est l'effectif de la permanence ?

— Pour l'instant, nous sommes cinq médecins-dentistes et deux assistants, plus une hygiéniste.

— Pourquoi cette association de médecins-dentistes ?

— D'abord, le travail en groupe est plus rationnel. Nous pouvons par exemple effectuer nos commandes chez les fournisseurs en gros. D'autre part, cette concentration offre davantage de liberté aux praticiens qui, durant leur absence, peuvent se faire remplacer par un collègue.

— L'ouverture de ce cabinet de groupe a-t-elle provoqué des remous chez les autres dentistes ?

— Oui, il y a certainement eu des réactions pas toujours favorables chez les autres médecins-dentistes de la place, mais celles-ci n'ont pas été, disons-le, « ouvertes ».

— Etes-vous des concurrents de la Policlinique ?

— Non, je ne le pense pas. Nous avons tous les deux un rôle à jouer dans un domaine bien déterminé. La Policlinique, sous contrôle de l'Etat, applique des prix assez bas, mais les médecins qui y travaillent sont davantage des fonctionnaires. Ils ont des horaires réguliers, ce qui n'est pas notre cas.

— Quels sont vos horaires d'ouverture ?

— Nous ouvrons le matin à 8 h., sans interruption jusqu'au soir. La fermeture dépend du nombre de clients. Du fait que nous manquons encore de personnel, il nous est impossible d'assurer une permanence 24 heures sur 24 heures. Toutefois, nous sommes de service tous les dimanches.

— Quelle est la capacité de la permanence ?

— Nous disposons d'une salle commune avec sept fauteuils, de deux cabinets privés et d'une salle d'opération.

— Les clients n'éprouvent-ils pas un certain sentiment de gêne en se voyant traités dans une salle commune ?

— Evidemment, cela peut avoir une influence sur certaines personnes. Mais leur nombre est moins important qu'on pourrait le supposer. De toute façon, nous disposons des cabinets privés, pour les personnes qui ne désirent pas être soignées dans la grande salle.

— Pourquoi la télévision ?

— Pour l'instant, seuls les cabinets privés disposent d'un récepteur de télévision. Mais prochainement nous allons installer un téléviseur portatif à tous les fauteuils de la salle commune. Ce n'est pas une nouveauté en soi, car deux permanences dentaires à Genève ont déjà adopté la télévision. Pourquoi ? Il y a une part de tradition, car déjà au Moyen Age les « arracheurs de dents » se faisaient accompagner par des musiciens. Mais la principale raison est beaucoup plus terre à terre.

Souvent, nous nous occupons de deux patients à la fois. D'autre part, pour des raisons pratiques, le traitement doit être parfois interrompu pendant un certain moment (séchage d'un pansement, par exemple). La télévision délasse le souffrant qui subit ainsi ce « temps mort » avec moins d'appréhension.

— Si chaque patient de la salle commune regarde son programme, cela ne risque-t-il pas de provoquer certains inconvénients ?

Il est rare que tous les fauteuils de la salle commune soient occupés à la fois. L'expérience de Genève a prouvé que de ce côté, il n'y avait pas de problème. Bien sûr, il y aura toujours des mécontents. On en revient à l'éternelle question de savoir si la fenêtre doit être ouverte ou fermée.

— Le client paie-t-il plus cher chez vous qu'ailleurs ?

— Notre permanence applique les tarifs de la Caisse nationale d'assurance accidents. Donc, nos prix sont plutôt bas. Il faut encore préciser que les tarifs sont les mêmes pour tous, peu importe l'heure ou le jour de la consultation.

— Pensez-vous agrandir votre permanence ?

— Pour l'instant, nous sommes limités. Une expansion paraît donc actuellement hypothétique.

— Avez-vous des contacts avec les deux permanences similaires de Genève ?

— Disons qu'il s'agit du même groupe financier. Mais, je le répète, chaque médecin-dentiste rattaché à notre groupe est absolument libre. Il établit son horaire de travail comme bon lui semble. Chaque praticien a également sa clientèle.

— Combien de personens défilent-elles chaque jour dans votre permanence ?

— Une soixantaine de personnes, c'est déjà beaucoup. Les heures de pointe se situent généralement en fin d'après-midi et le samedi. La clientèle genevoise viendra volontiers chez le dentiste le dimanche, surtout lorsqu'il fait mauvais temps. A Lausanne, c'est différent. Le dimanche, nous avons très peu d'activité.

Cela provient d'une différence de mentalité entre les deux villes.

— Votre permanence pratique-t-elle le paiement comptant ?

— Oui, sauf pour les traitements prolongés. Les urgences se paient comptant. Cette manière de faire surprend quelquefois les clients, dont certains peuvent être vexés.

— L'avenir de la médecine dentaire ?

— Une concentration est inévitable à l'avenir. Le travail par équipes me semble la meilleure solution pour répondre aux exigences futures. Aux Etats-Unis, par exemple, cette rationalisation s'est déjà opérée. Là-bas, il existe des immeubles entiers occupés par des cabinets dentaires. Cela ne veut pas dire que nous irons aussi loin chez nous.

— Quelles sont aujourd'hui les qualités essentielles pour un médecin-dentiste ?

— Savoir s'organiser, cela me semble primordial. Il faut parfois être un « acrobate » pour répondre à toutes les demandes. Le praticien doit aussi s'habituer à l'utilisation méthodique et judicieuse de ses instruments de travail.

K. Sch.

GENÈVE

Egalité de rénumération de la femme et chances égales de promotion

A la fin de janvier, P. Wyss-Chodat, député (soc.), a développé au Grand Conseil la motion ci-après sur ce postulat socialiste :

Le Grand Conseil :

● considérant qu'à travail égal le salaire de la femme est encore trop souvent inférieur à celui de ses collègues masculins ;

● qu'il importe de ce fait d'inciter les administrations publiques et les entreprises privées à supprimer toute différence de rémunération à travail et à responsabilités égales ;

● invite le Conseil d'Etat à user du droit d'initiative cantonal auprès des Chambres fédérales en vue d'amener celles-ci à ratifier la convention N° 100 de l'Organisation internationale du travail relative à l'égalité de rémunération et à introduire des dispositions nouvelles en ce sens dans le Code des obligations.

Cette motion fut renvoyée à l'examen d'une commission qui a siégé récemment. Au cours de celle-ci, M. Ruffieux, conseiller d'Etat, chargé du Département du commerce, de l'industrie et du travail a déclaré entre autres :

« Je ne peux pas encore donner maintenant l'avis du Conseil d'Etat, mais j'apporte quelques renseignements sur ce qui s'est passé à ce sujet.

» Par sa motion, M. Wyss-Chodat soulève à nouveau un problème très intéressant et très important.

» En 1962, le Département fédéral de l'économie publique avait déjà consulté les gouvernements cantonaux au sujet des conventions 100 (salaires) et 111 (discrimination) du BIT. Le 18 novembre 1968 le Département fédéral de l'économie publique a refait une consultation au sujet de cette question. Il y a le postulat Leuenberger que est pendant au Conseil fédéral.

» Sur le plan de notre administration cantonale, un grand pas a été fait au cours de ces dernières années et à l'Etat de Genève, des femmes ont accédé à des fonctions importantes, avec le même salaire qu'auraient eu des hommes. Néanmoins, il est sûr qu'il y a certains postes qui, par leur nature, sont réservés à des hommes.

» Concernant le personnel des administrations publiques, la commission devra entendre le chef du Département des finances, M. Babel, et peut-être un délégué de la ville, des Services industriels ou des communes, comme aussi des représentants des organisations féminines, des syndicats ouvriers et patronaux, au sujet de la rémunération et des chances d'avancement et de promotion des femmes, puisque depuis plusieurs années, les administrations publiques pratiquent une politique sociale à chances égales.»

Il est donc probable que lors de la prochaine séance de la commission, M. Jean Babel, chef des Finances cantonales, soit entendu.

Les propos libres du père Gnagnu

Mea culpa ! Je dois le faire, m'y voilà. D'ailleurs je ne suis pas rancunier et je le prouve.

Mes propos au sujet de l'attentat du Coronado n'ont pas franchi la porte de l'imprimerie, restant bloqués au stade de notre rédcation genevoise. Elle avait raison.

Mes propos étaient vifs. Ecrits sous l'empire de l'indignation, j'étais allé trop loin, mais sans pour cela avoir dépassé ma pensée.

Il y avait de quoi et je suis certain que tel était à ce moment l'état d'esprit d'une grande partie de l'opinion publique. Le temps a passé, on y voit un peu plus clair, sans toutefois avoir une franche certitude. La prudence s'imposait, elle s'imposera jusqu'à la fin de l'enquête.

L'introduction des visas est une sage mesure et chaque partie concernée doit y trouver son compte si toutes ont le désir sincère d'empêcher le retour de telles abominations. Faisons confiance à nos autorités, mais ayons les yeux bien ouverts.

Le père Gnagnu.

VERS UNE VOTATION CANTONALE. — Le dimanche 3 mai, et les jours précédents, le corps électoral genevois sera appelé aux urnes pour se prononcer sur la loi constitutionnelle créant le Tribunal administratif et le Tribunal des conflits.

Nous reviendrons à temps sur la loi de base acceptée par le Grand Conseil en deux débats et dont le troisième aura lieu sitôt que le peuple se sera prononcé sur la loi constitutionnelle. Tous les partis sont unanimes pour son acceptation.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Institut de physiologie cherche un

aide-préparateur

à mi-temps (élevage).

Entrée en fonction tout de suite ou date à convenir.

Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats et références au chef du personnel de l'Université, place de l'Université, 1211 Genève 4.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche un

adjoint administratif

pour l'Ecole de chimie

capable de diriger le secrétariat de l'école (réception, organisation et comptabilité), tenue à jour des fichiers des étudiants et de l'enseignement. Locaux de l'école: quai de l'Ecole-de-Médecine 30 et boulevard des Philosophes 22.

Entrée en fonction: date à convenir.

Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats, références et photographie au chef du personnel de l'Université, place de l'Université, 1211 Genève 4.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 59 · Téléphone 24 99 48 · Mets et boissons de 1er choix · Deux salles pour sociétés et banquets.

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir le poste de

gardien-nettoyeur-manutentionnaire

au Musée d'ethnographie

Les candidats doivent:

— remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;

— être de nationalité suisse;

— être robustes.

Tous les autres renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus au Musée d'ethnographie, boulevard Carl-Vogt 65, et à l'Office du personnel, rue de l'Hôtel-de-Ville 5.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « gardien ».

Le secrétaire général
du Conseil administratif:
R. MÉROZ

COMMUNE DE LAUSANNE

Désaffectation partielle du cimetière de Montoie

(Zone 7 - Sud du cimetière)

Le public est informé que les concessions de 1 m² (ossements, cendres et pierres tumulaires), **échues au 31.12.1970,** situées dans la partie sud du cimetière de Montoie, **seront désaffectées à partir du 1er janvier 1971. - Noms et années de décès:**

1re ligne: Gottofrey X., 1868; Chevalier Louise, 1875; Chevallaz Ch., 1874; Conod Charles, 1870; Cremier ou Grenier Constantin, 1873; Van Muyden-Grenier Julie, 1874; Crawford Maria, 1873.

2e ligne: Percy-Orr William, 1862; Wildberger-Desponds Jeanne, 1888; Robichon Joseph, 1876; Mayor François, 1880; Campart ou Gampart-Joseph Henri, 1875; Gampart Louise, 1853; Robichon Philippe, 1870; Hofmann Barbe, 1870; Comba Luigi, 1872.

3e ligne: Chard Louisa, 1889; Morel-Debons Lucile, 1872; Forlong James, 1870.

4e ligne: David-Marcel Cécile, 1888; Decombaz Georges, 1889; Greet-Anstey William, 1888; Estoppey Charles, 1888; Chanson Baptiste, 1887; Mouton Frédéric, 1889; De Jongh Edouard, 1886; Sénéchaud Louise, 1866; Estoppey-Jaton Eugène, 1886; Noverraz Célina, 1888; Leyvraz-Naegele A., 1886; Allenspach Jean, 1886; d'Ernst Emile, 1885; Noverraz Auguste, 1886; aJquier Eugène, 1884; Bernard Charles, 1887; Trinquier Justin, 1882; Renevier Arnold, 1881; Pache-Tripod Charles, 1883; Ploujoux Eugène, 1883; Hefti Albert, 1882.

5e ligne: Morel-Fatio Arnold, 1887; Secrétan Eugène, 1919; Secrétan-Burnand Alice, 1879; Heer-Dufour Suzanne, 1880; Crausaz Philomène, 1879; Nicole-Holzscheiter Catherine, 1882; Nicole Charles, 1893; Hoffmann Rose, 1881; Marcel Marius, 1876; Hoessli F., 1877; Pittet-de Rameru Lina, 1878; Genton Siméon, 1877; Rochat Alexandre, 1877, Kraer Charles 1878, L'Eplattenier Charles, 1887; Terrisse Henriette, 1878; Terrisse John, 1884; Terrisse-Frossard F., 1877; Melley Jules, 1878; Krusemann Anth.-Arnold-Guy, 1878; Gorgerat S., 1880; Sudheimer Alex, 1873; Humbert Aimé, 1877; Beoui Pierre, 1884; Fabre Louis, 1871.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes et aux ossements qui ont été inhumés ultérieurement dans ces concessions.

Les familles peuvent réclamer les monuments en adressant leurs demandes, **par écrit,** à la Direction de police, bureau des inhumations, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne, **jusqu'au 31 octobre 1970.**

Les familles qui possèdent des concessions échues ou non dans cette zone sont également priées de s'adresser au bureau précité dans le délai imparti.

A partir du 1er janvier 1971, les monuments non réclamés seront détruits (art. 40 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13.9.1960 sur les inhumations et les incinérations).

Pour chaque demande de renseignements, **prière de joindre tous les documents utiles relatifs aux concessions.**

Pour orientation, les concessions suivantes **seront échues au 31.12.1971:**

3e ligne: Gay-Rouge Marie, 1891; Visinand Henri, 1891; Maillard E., 1890; Rigoud Jules, 1890; Vessaz Adolphe, 1908; Hermenjat Louis, 1891; De Ribaucourt C., pasteur, (?); De Jongh Ubald, 1890.

4e ligne: Robichon Edwige, 1891; Loesch C.-Alphonse, 1891; Pahud Louise, 1884.

Lausanne, le 5 mars 1970. DIRECTION DE POLICE

Assassinat politique à Chypre où la tension croît

Le meurtre de l'ancien ministre cypriote de l'Intérieur et de la Défense, M. Polykarpas Georgadjis au cours de la nuit de dimanche à lundi, a augmenté la confusion et la tension prévalant à Chypre depuis l'attentat manqué du dimanche précédent contre la personne du président Makarios.

De plus, selon les observateurs, cet assassinat a réduit les chances de voir la lumière se faire sur le mystère qui entoure toujours l'attentat contre l'archevêque et est peut-être le point de départ d'une nouvelle vague de violence qui pourrait changer complètement la situation dans l'île.

Georgadjis, jadis l'homme fort du gouvernement Makarios, a été trouvé mort à 22 h. (locales) dans son automobile arrêtée dans un coin désert près d'un petit village à quelques kilomètres de Nicosie. L'ancien ministre n'avait pu quitter Chypre vendredi dernier et avait été condamné la veille à une amende de 160 livres pour avoir été trouvé en possession de deux revolvers. Depuis, la police avait gardé sa maison.

De sources compétentes, on déclare aujourd'hui que Georgadjis avait réussi à tromper la surveillance de ses gardiens samedi soir pour se rendre chez un ami, qu'il devait quitter le lendemain pour l'endroit où a été découvert son corps, en compagnie d'un policier. Ce dernier était sorti du véhicule avant que les agresseurs n'ouvrent le feu, échappant ainsi à la mort, ajoute-t-on de même source. Le corps de l'ancien minsitre portait cinq blessures provoquées par des balles d'une arme automatique.

Le président Makarios a convoqué hier matin une réunion extraordinaire de son cabinet pour examiner la situation dans l'île à la suite de l'assassinat de l'ancien ministre cypriote.

Plus tôt dans la journée, on avait appris que la police avait été mise en état d'alerte et que les autorités avaient pris des mesures spéciales dans la région de la capitale.

Les observateurs à Nicosie craignent que le meurtre de l'ancien ministre, qui avait de nombreux amis parmi les anciens combattants de l'EOKA et la police, ne mène à une nouvelle vague de violence et n'accroisse la tension existant déjà. L'ancien ministre, qui avait été contraint de quitter son poste au sein du cabinet Makarios en novembre 1968, à la suite de pressions de la part du gouvernement d'Athènes, avait fait part, avant son assassinat, de son ressentiment à l'égard des décisions gouvernementales l'empêchant de quitter l'île et liant son nom à l'attentat contre Makarios.

Finlande: La gauche devient minoritaire

A la suite des élections législatives qui se sont déroulées en Finlande dimanche et lundi derniers, la coalition socialo-communiste a perdu la faible majorité qu'elle détenait au sein du Parlement depuis les dernières élections en 1966.

En effet, les deux cents sièges du nouveau parlement seront ainsi répartis : sociaux-démocrates, 52 sièges (contre 55 lors de la précédente législature) ; Parti du centre, 39 (50) ; Parti conservateur, 36 (26) ; démocrates du peuple (communistes), 36 (42) ; Parti rural, 18 (1) ; Parti du peuple suédois, 12 (12) ; Parti libéral finlandais, 7 (8) ; radicaux, 0 (6).

Les élections consacrent donc la défaite des grands partis appartenant au gouvernement de coalition — sociaux-démocrates, Parti du centre (non socialiste) et démocrates du peuple. Ces trois partis formaient en effet l'ossature de la « coalition des cinq partis » que préside depuis 1968 le premier ministre Mauno Koivisto, social-démocrate.

D'autre part, la Ligue radicale socialiste, alliée aux communistes, qui possédait six sièges a été balayée de la vie parlementaire, aucun de ses représentants n'ayant été réélu. Les socialistes perdent donc leur majorité et se retrouvent aujourd'hui avec 88 sièges (103 précédemment), alors que les non-socialistes obtiennent 112 sièges (97 précédemment).

Préparation de l'entretien d'Erfurt

Bonn prépare la rencontre entre le chancelier Willy Brandt et le président du Conseil de la RDA M. Willy Stoph, jeudi, à Erfurt.

Le chef du gouvernement fédéral prépare son dossier et la déclaration liminaire qu'il fera lors de l'ouverture du « sommet ».

Le tout sera encore examiné une dernière fois, aujourd'hui, à l'occasion d'une réunion extraordinaire du conseil de cabinet avec la participation de M. Egon Bahr, de retour de Moscou. Un échelon précurseur de fonctionnaires et de spécialistes, se rend à Erfurt. Il est chargé de la préparation sur le plan technique, de la rencontre. Ce groupe comprend des fonctionnaires et des employés de la chancellerie fédérale, du secrétariat d'Etat à l'Information, du Ministère des affaires interallemandes et du groupe de sécurité de Bonn notamment spécialisé dans les « voyages officiels ».

M. Bahr retournera vraisemblablement dans la capitale soviétique vendredi, un nouvel entretien entre lui et M. Gromyko étant prévu samedi.

M. Klaus Dieter Arndt, secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère de l'économie de Bonn, ainsi que M. Egon Emmel, ambassadeur spécial du Ministère ouest-allemand des affaires étrangères sont rentrés lundi de Varsovie à Bonn.

La visite éclair des deux diplomates ouest-allemands, qui étaient arrivés dimanche dans la capitale polonaise, avait avant tout pour but de remettre en train les négociations économiques, interrompues depuis la fin du mois de janvier. Ces négociations se poursuivent a-t-on déclaré des deux côtés, mais on n'a pas indiqué de date. Pour l'heure, la Pologne et la RFA ont décidé de signer un protocole commercial d'un an.

Un vote qui fera du bruit

Plus de ressortissant du Massachusetts au Vietnam, au Laos, au Cambodge?

Sous les applaudissements d'une foule de jeunes gens en âge d'être appelés sous les drapeaux, la Chambre de l'Etat du Massachusetts a approuvé lundi, par 136 voix contre 89, une loi interdisant à tout résident de cet Etat de servir dans l'armée dans une zone de combat sans une déclaration de guerre formelle du Congrès américain. La loi stipule en outre que le procureur général de l'Etat doit défendre tout résident du Massachusetts devant les tribunaux au cas où il serait appelé à combattre sans que le Congrès américain ait légalement déclaré la guerre.

● **WASHINGTON. — Deux membres de l'équipage du cargo américain « Columbia Eagle » détourné de sa route, apparemment lors d'une mutinerie dimanche au large du Cambodge, ont été transférés à bord d'un navire de la marine cambodgienne, annonce lundi le Département de la défense. Les deux hommes sont les « prétendus mutins », instigateurs de cet incident. On ne possède pas de renseignements précis sur cette affaire de mutinerie. Le cargo transportait des bombes pour le Vietnam.**

● **MADRID. — Quatre personnes ont été condamnées hier par le Tribunal d'ordre public de Madrid qui en a acquitté trois autres. Deux de ces personnes ont été condamnées à un an de prison et une autre à six mois de la même peine pour « association illicite ». Elles appartenaient aux « commissions ouvrières » (syndicat clandestin). Une autre personne a été condamnée à sept mois de prison et à 10 000 pesetas (800 fr.) d'amende pour propagande illégale en faveur des « commissions ouvrières ».**

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

EN ITALIE: LA DERNIÈRE CHANCE

Le président Saragat, après l'échec des deux premiers formateurs. Rumor et Moro, a confié au président du Sénat, Fanfani, la tâche de constituer un gouvernement. Il n'a plus précisé qu'il doive être un gouvernement du centre gauche. Fanfani pourrait donc constituer un nouveau gouvernement. monocolore démocrate-chrétien de minorité, qui jouirait au Parlement de l'appui des socialistes et des sociaux-démocrates.

Les efforts des formateurs Rumor et Moro ont échoué parce que deux forces se sont coalisées pour faire échouer une nouvelle coalition centre-gauche : le Parti communiste italien qui, dès la crise gouvernementale a affirmé vouloir empêcher la formation d'un nouveau gouvernement centre-gauche, capable de gouverner sans leur appui. L'autre force est le Vatican qui intervint activement dans cette crise en jetant dans les discussions des partis politiques la question de la loi sur le divorce, déjà votée par la majorité de la Chambre des députés et qui attend d'être acceptée par le Sénat. Le Vatican, s'appuyait sur les accords de Latran de 1929, signés entre Mussolini au nom de l'Etat italien et le Vatican, et qui prévoient qu'en Italie le mariage est indissoluble et que toute modification de la législation ne peut se faire qu'en accord avec le Vatican.

Malheureusement la République italienne, après la chute de Mussolini, a inséré les accords de Latran dans la Constitution de la République, cela avec l'accord du Parti communiste, Togliatti étant ministre de la Justice et dirigeant l'opération. Cette ingérence subite de l'Eglise romaine dans les affaires intérieures de l'Etat italien pour limiter la souveraineté du Parlement et cela au cours d'une crise gouvernementale particulièrement difficile à résoudre avait pour but d'empêcher la formation d'un gouvernement du centre-gauche. Le pape savait fort bien que la question du divorce oppose la démocratie chrétienne soumise à l'Eglise aux autres partis de gauche partisans de la laïcité de l'Etat et favorables à la loi sur le divorce.

Une telle immixtion du Vatican est intolérable pour un Etat moderne et souverain et il faut que le pape sente son autorité morale fort ébranlée dans l'Eglise pour recourir à l'autorité de l'Etat et à Mussolini pour maintenir l'indissolubilité du mariage en Italie alors que le divorce est admis par la grande majorité des Etats modernes.

Si Fanfani ne réussit pas à surmonter les obstacles mis à la réalisation du gouvernement de coalition de centre-gauche, il est probable que le président Saragat dissoudra le Parlement et procédera à de nouvelles élections parlementaires anticipées.

Mais les deux forces qui ont intrigué contre la formation du gouvernement de centre-gauche prennent tout à coup peur devant la perspective de nouvelles élections.

Le Parti communiste italien craint qu'elles ne consacrent un glissement à droite et un gouvernement de centre droite.

Après une période de grandes grèves dans tous les secteurs, accompagnées de violences, de quelques morts et de blessés, de l'arrêt de la production et de l'ébranlement de la situation économique et financière du pays, ils sentent probablement que la majorité du pays est mécontente de l'inflation, du renchérissement et de l'anarchie qu'un gouvernement chancelant et sans autorité n'a pu combattre et empêcher. Les groupes activistes de droite se sont regroupés et une campagne électorale dans ces conditions risque de provoquer en Italie un glissement à droite semblable à celui qui se produisit en France après les événements de mai 1968.

On pensait en général que de nouvelles élections italiennes provoqueraient un glissement à droite et à l'extrême-gauche et que les communistes en profiteraient. Le Parti communiste craint-il vraiment un glissement à droite ou craint-il de devoir prendre ses responsabilités pour mettre fin à l'anarchie qu'il a contribué à créer ?

Le Vatican semble aussi — après avoir misé sur de nouvelles élections qu'il escomptait devoir renforcer la droite — craindre que la campagne électorale axée sur la question du divorce, ne donne lieu à une guerre de religion contre l'Eglise catholique, ce qui ne manquerait pas de se produire, les partisans de la laïcité de l'Etat s'opposant vigoureusement à l'intervention du Vatican dans les affaires intérieures de l'Etat italien.

Il est sans doute maintenant difficile pour Fanfani de recoller les morceaux de cette coalition que des forces extérieures ont fait éclater. Un gouvernement monocolore de la démocratie chrétienne, elle-même intérieurement divisée, ne serait qu'un gouvernement faible et sans cesse menacé de l'intérieur par les dissentions qui déchirent ce parti et de l'extérieur par l'abandon du soutien d'un des partis de gauche.

Or les problèmes qui se posent à l'Italie sur les plans économique, social, culturel et politique sont d'une telle gravité et d'une telle urgence que l'Etat a besoin d'un gouvernement fort et solide qui ne soit pas exposé à toutes les intrigues qui pullulent autour d'un gouvernement faible et indécis.

L'effort de Fanfani est vraiment la dernière chance de la démocratie italienne de prouver sa capacité de résoudre les problèmes qui se posent au pays et au peuple.

JULES HUMBERT-DROZ.

Découverte archéologique

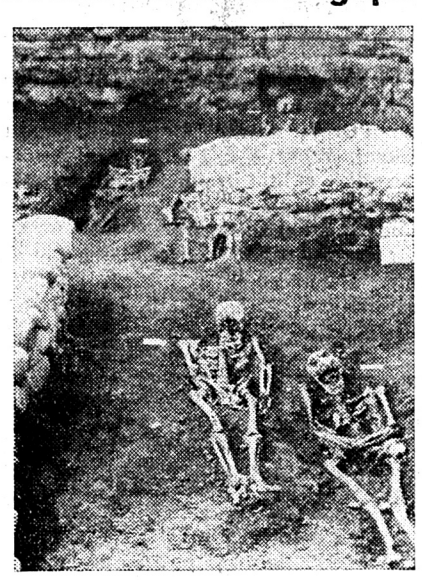

Le spectacle n'est peut-être pas follement gai, mais la découverte de ces squelettes lors de travaux entrepris autour de l'église de Fehraltorf (ZH) a passionné les archéologues. Ces ossements, au nombre d'une douzaine, ainsi que les vestiges de fondations qui sont apparus au cours des fouilles, dateraient en effet d'une période très ancienne puisque les fondations actuelles de l'église remontent elles-mêmes au XII[e] siècle.

● **CITÉ DU VATICAN. — Le Vatican a ordonné que les futurs prêtres catholiques suivent des cours d'éducation sexuelle afin de mieux les préparer à leur vie de célibat. Réaffirmant la nécessité du célibat, le document dit que pour que le choix du célibat soit vraiment libre, le prêtre « doit connaître les bons côtés de la vie conjugale ».**

● **BEYROUTH. — L'Espagne ne reconnaîtra pas Israël et sa politique à l'égard de la crise du Moyen-Orient n'a pas varié. Cette assurance a été communiquée hier au nom du gouvernement de Madrid par l'ambassadeur Valdes Larranaga, au ministre libanais des Affaires étrangères, M. Nessim Majdalani.**

● **BESANÇON. — Un attentat a été perpétré dimanche contre le Consulat d'Algérie à Besançon, déclare-t-on de source proche du Ministère algérien des affaires étrangères. Une bombe de fabrication rudimentaire a été lancée contre le consulat, provoquant des dommages mineurs et brisant des carreaux.**

Cela s'est passé dans notre pays

Enorme incendie à Corcelles-près-Payerne

Un énorme incendie a éclaté lundi, peu après 15 heures, dans le quartier des Péralles, au centre du village de Corcelles-près-Payerne, en bordure de la route de Ressudens. Trois maisons d'habitation et trois bâtiments ruraux, tous contigus, ont été en grande partie anéantis. Les ruraux sont totalement détruits, les habitations partiellement. Une rue entière a pratiquement disparu. La bise qui soufflait violemment a contribué à faire passer le feu d'une maison à l'autre par les toitures. Une première estimation permet d'évaluer les dommages à un montant de plus de 700 000 fr., pouvant aller même jusqu'au million.

Rapidement sur les lieux, les pompiers de Corcelles, de Payerne, de l'arsenal et de l'aérodrome firent l'impossible pour préserver au moins partiellement les maisons d'habitation et circonscrire le sinistre. Fort heureusement, il y avait de l'eau en abondance. Les nuages de fumée étaient tellement denses que, par moments, pompiers et immeubles en feu étaient invisibles. Seul un agriculteur avait du bétail dans son étable, une trentaine de bêtes qui furent sauvées à temps. Mais du matériel agricole et de grosses quantités de fourrage sont restés dans les flammes.

Le feu a pris dans la grange de l'hoirie Oulevey Frères, où le locataire, M. Jacques Erb, était occupé à chauffer des pains de goudron au moyen d'une bonbonne de gaz butane avec bec brûleur. Du goudron chaud s'est enflammé lors d'un transvasage et a communiqué le feu à l'immeuble, puis aux bâtiments voisins.

■ **INCENDIE ET EXPLOSION À VILLENEUVE.** — Lundi après midi, un incendie s'est déclaré dans un atelier de réparations à Villeneuve. Des bouteilles d'acétylène ont fait explosion, puis un baraquement en bois a été sérieusement endommagé. L'atelier, en construction tubulaire, recouvert de tôle, est détruit. Les dégâts, importants, ne peuvent encore être évalués. Il n'y a pas de victime. Le sinistre a été maîtrisé par les pompiers de Villeneuve et de Montreux.

■ **CHANGEMENT DANS LA DÉPUTATION BERNOISE AU NATIONAL.** — Le conseiller d'Etat Adolf Blaser, chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique du cantno de Berne, a fait part au Parti socialiste de sa démission de conseiller national, ne voulant plus cumuler deux fonctions importantes. Le successeur d'A. Blaser au Conseil national est Erwin Schneider, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics, âgé de 60 ans.

■ **RECRUES BRÛLÉES PAR UN LANCE-FLAMMES.** — Deux recrues ont été victimes d'un grave accident, lundi matin, à l'école de recrues des grenadiers 14 de Losone, au cours d'un exercice exécuté à l'aide de lance-flammes. Lors du contrôle de la pression de ses bouteilles, l'un des lance-flammes prit feu, pour des raisons non encore éclaircies, brûlant les deux recrues de Suisse romande, qui ont été hospitalisées à Locarno. L'un des deux jeunes gens est dans un état grave.

■ **NOUVEL INCENDIE CRIMINEL À LAUSANNE.** — Un nouvel incendie criminel a été allumé lundi soir, vers 21 h., à Lausanne, dans un immeuble ayant une entrée sur la rue Mauborget et une autre sur la place Bel-Air. Le malfaiteur a mis le feu dans trois locaux de caves abritant du charbon, du matériel et des archives. Les pompiers sont aussitôt intervenus et ont maîtrisé le sinistre, qui a fait des dégâts de moyenne importance.

Une initiative « révolutionnaire »

(Suite de la première page)

ses opinions, samedi dernier à Lausanne — M. Veillon, directeur du Service romand de vulgarisation agricole, M. Vouga, architecte cantonal et M. Wasserfallen, chef de l'Office vaudois de l'urbanisme — engage à les prendre très au sérieux et à les étudier. D'autre part, il conviendre de suivre attentivement les réactions des milieux agricoles. Déjà le conseiller d'Etat Roussin (PAI) et le conseiller national PAI Teuscher ont participé à la réunion de samedi. Leur présence signifie-t-elle une adhésion ? Nous le verrons bientôt. De toute façon, il nous paraîtrait regrettable que la gauche démocratique ne suive pas de très près cette initiative. (B.)